

COMMISSIE VOOR DE  
BUITENLANDSE BETREKKINGEN

COMMISSION DES RELATIONS  
EXTÉRIEURES

van

du

WOENSDAG 16 DECEMBER 2015

MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2015

Namiddag

Après-midi

De behandeling van de vragen en interpellaties vangt aan om 15.55 uur. De vergadering wordt voorgezeten door mevrouw Rita Bellens.

Le développement des questions et interpellations commence à 15.55 heures. La réunion est présidée par Mme Rita Bellens.

De **voorzitter**: De vraag nr. 2683 van de heer Blanchart wordt ingetrokken.

**01** **Samengevoegde vragen van**

- de heer Wouter De Vriendt aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de vernieling van EU-gefinancierde humanitaire structuren in Oost-Jeruzalem" (nr. 4108)

- de heer Peter De Roover aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de vernielingen van projecten op de Westelijke Jordaanoever door Israël" (nr. 4236)

- de heer Dirk Van der Maelen aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de plannen van Israël tot sloop van een met Belgisch ontwikkelingsgeld opgebouwde kleuterschool in Al Aqaba" (nr. 6540)

- mevrouw Sarah Claerhout aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de situatie in Oost-Jeruzalem" (nr. 6736)

- de heer Peter De Roover aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de escalatie van geweld tussen Israël en Palestina" (nr. 6865)

- mevrouw Sarah Claerhout aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de situatie in Palestina" (nr. 7914)

**01** **Questions jointes de**

- M. Wouter De Vriendt au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la destruction de structures humanitaires financées par l'UE à Jérusalem-Est" (n° 4108)

- M. Peter De Roover au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la destruction de projets en Cisjordanie par Israël" (n° 4236)

- M. Dirk Van der Maelen au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "le projet d'Israël de détruire une école maternelle construite avec des fonds de la coopération au développement belge à Al Aqaba" (n° 6540)

- Mme Sarah Claerhout au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la situation à Jérusalem-Est" (n° 6736)

- M. Peter De Roover au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'escalade des violences entre Israël et la Palestine" (n° 6865)

- Mme Sarah Claerhout au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la situation en Palestine" (n° 7914)

**01.01** **Wouter De Vriendt** (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, volgens een aantal berichten in de pers veroordeelde de EU op 10 maart de vernieling door Israël van tijdelijke humanitaire onderkomens in Oost-Jeruzalem die duidelijk gemarkeerd waren als EU-gefinancierd. Israëlische autoriteiten stellen dat de

structuren gebouwd werden in strijd met het Israëliësch recht, omdat het gebied als een nationaal park staat geboekstaafd. Naast de vernieling van de structuren zouden er volgens mediaberichten ook grote stukken land van lokale boeren vlak zijn gemaakt en een aantal opslagplaatsen en stallen voor dieren zijn vernield.

Volgens resolutie 478 van de VN-Veiligheidsraad zijn alle juridische en administratieve maatregelen die de status en het karakter van Jeruzalem willen veranderen, ongeldig. Ze mogen niet erkend worden en ze hebben geen gevolg voor de toepasbaarheid van de Vierde Conventie van Genève. Die conventie verbiedt de vernieling van eigendom van de bezette bevolking en ze verplicht de bezettende macht om in te stemmen met de levering van humanitaire hulp en die te faciliteren.

Ten eerste, zal België binnen de Europese Unie pleiten voor een compensatie van de onwettige vernieling van humanitaire structuren die gefinancierd zijn met Europees belastinggeld? Wat is de reactie daarop?

Ten tweede, zal België een Europese vraag aan Israël steunen om zich te houden aan zijn internationale verplichtingen en de heropbouw van die en andere vernielde structuren te faciliteren? Daarnaast moeten wij garanderen dat de hulpprojecten niet meer vernield worden en dat hulp gefaciliteerd zal worden.

Ten derde, wat is de stand van zaken in het dossier van de vernieling van Belgische ontwikkelingsprojecten in de Palestijnse gebieden? U hebt daarover ook gecommuniceerd in de pers. Het is duidelijk dat u op Europees niveau aan een compensatiemechanisme wil werken. Wat zijn daarvan de resultaten tot nu toe? Is er al een besluit genomen op EU-niveau? Zo ja, welk? Indien er geen consensus is op EU-niveau, waaraan ligt dat dan? Hebt u bij gebrek aan een EU-standpunt of consensus al bilateraal bij Israël om compensaties gevraagd? Zo nee, waarom niet? Zo ja, wat was het antwoord van Israël?

**01.02 Peter De Roover (N-VA):** Mijnheer de minister, het aantal vernielingen van EU-gefinancierde projecten in de Palestijnse gebieden neemt toe. Volgens de Europese Commissie bedraagt de waarde van de hulpprojecten van de EU die op de Westelijke Jordaanoever intussen effectief werden vernield, meer dan 1,5 miljoen euro.

In een antwoord op een schriftelijke vraag daarover verklaarde de Europese Commissie dat, ingeval het EU-engagement met Israël niet leidt tot een tastbare bevestiging van de vernielingen, de confiscaties, de EU en individuele lidstaten in staat zullen zijn om compensaties te vragen.

Ook u hebt de vernielingen in onze commissie veroordeeld, mijnheer de minister. U verwees daarbij naar de ontwikkeling van een compensatiemechanisme op Europees niveau.

Welke tijdlijn werd voor dat engagement vooropgesteld? Wat zijn de resultaten tot op heden?

Wij kennen de informatie die in de media werd verspreid, maar hoeveel Belgische hulp in de Westelijke Jordaanoever werd daadwerkelijk vernield, beschadigd of geconfisqueerd? Zal België compensatie of restitutie en garanties vragen dat dat niet opnieuw gebeurt?

Er vindt momenteel een golf van geweld plaats, waarbij Palestijnen Israëliësch burgers aanvallen, daarbij gesteund door gewapende groeperingen en in reactie daarop – maar dat is de discussie over de kip en het ei – voert het Israëliësch leger aanvallen in de Westelijke Jordaanoever en de Gazastrook uit. Er zijn de spanningen op de Tempelberg of Haram al-Sharif, ondanks de afspraken die daarover in het verleden tussen de diverse partijen zijn gemaakt. Hamas maakt van de situatie gebruik om zijn positie te versterken en spreekt zelf van een derde intifada, wat wij natuurlijk geen van allen hopen.

Ik heb een aantal vragen over de escalatie van het geweld tussen Israël en Palestina.

Er is weinig diplomatieke activiteit. U hebt zelfs onlangs een bezoek aan Israël afgezegd, wat in de context van de moeilijke gesprekken te situeren is. Nochtans blijven goede vredesgesprekken cruciaal voor een langdurige oplossing, waar wij sinds vele jaren op hopen.

Wat is de internationale context waarbinnen het conflict plaatsvindt? Welke initiatieven zijn er?

U hebt opgeroepen om elke actie te vermijden die tot een verslechtering van de situatie leidt. Mijn vraag dateert al van 16 oktober. Hebt u contact gehad met een van de partijen? U hebt initiatieven genomen. Hoe hebt u de reactie daarop vertaald en wat betekent zij volgens u?

De **voorzitter**: Aangezien collega Van der Maelen niet aanwezig is, vervalt zijn vraag nr. 6540. De vragen nrs 6736 en 7914 van mevrouw Claerhout werden toegevoegd.

**01.03 Sarah Claerhout** (CD&V): Mijnheer de minister, ook mijn vragen behandelen de situatie in Palestina en Israël, ook al betreft het een paar andere aspecten.

Mijn eerste vraag betreft de situatie in Oost-Jeruzalem. Die vraag is enigszins verouderd, want zij dateert van oktober. Het ging om de berichten in oktober over de onrusten in Oost-Jeruzalem en aan de Tempelberg en de toenemende spanningen op de Westelijke Jordaanoever.

Zowel Oost-Jeruzalem als de Tempelberg zijn een cruciaal en gevoelig punt voor de relaties tussen Israël en Palestina en in het proces naar een tweestatenoplossing met Oost-Jeruzalem als hoofdstad van de Palestijnse Staat.

Mijnheer de minister, hoe verklaart u de berichten over de toenemende onrusten in Oost-Jeruzalem, aan de Tempelberg en op de Westelijke Jordaanoever? Ziet u een verband tussen de vele confrontaties in de oude stad van Jeruzalem en de genomen maatregelen en de spanningen op de Westelijke Jordaanoever? Hoe schat u het effect in op het vredesproces en op het status-quo in verband met het statuut van Oost-Jeruzalem? Hoe ziet u de situatie evolueren?

Mijn tweede vraag is recenter. Zij betreft ook de situatie in Palestina.

Eind november 2015 hebben we vernomen dat Israël niet langer wil praten met de Europese instellingen in het kader van de vredesonderhandelingen. Als reactie op de EU-beslissing om producten uit de Israëlische nederzettingen op de West Bank verplicht als dusdanig te etiketteren, riep premier Netanyahu op tot een herziening van de betrokkenheid van de EU in alle diplomatieke processen met betrekking tot de Palestijnen. Bilateraal houdt Israël de kanalen wel open.

Ook zorgwekkend – dit heeft een link met de eerder gestelde vragen over de compensaties – zijn de uitspraken in dat kader door Nahshon – ik citeer-: “It is true that there is no peace process but the European Union wants to be involved in a variety of projects, some of them regarding Palestinian welfare”. Daar spreekt hij dus over de ontwikkelingsprojecten. “With all those projects, we will need to re-examine whether it is feasible to consider the European Union as a partner while it is using measures of discrimination and boycott against the State of Israel”. Daar zien we hoe het proces van de labeling, de etikettering, rechtstreeks gekoppeld wordt aan die ontwikkelingsprojecten. Die houding zou hoogstnoodzakelijke Europese steun aan de Palestijnse bevolking, goed voor 10 miljoen euro, kunnen blokkeren.

Mijnheer de minister, u besloot ook om uw geplande bezoek van december niet te laten plaatsvinden.

Hoe evalueert u de uitspraken van premier Netanyahu en welke stappen zult u met uw diensten en de EU nemen? Hoe schat u de gevolgen hiervan in voor het vredesproces? Hoe schat u de gevolgen in voor de Europese ontwikkelingsprojecten in Palestina?

Welke implicaties heeft de situatie op de beslissing van ons land om Palestina te erkennen op het ogenblik dat het meest geschikt wordt geacht? Is er volgens u een link met de resolutie die we in de Kamer hebben goedgekeurd? Welke stappen acht u, gezien de recente evolutie in het aanhoudend conflict, noodzakelijk om het langdurige probleem aan te pakken?

Bedankt voor uw visie op de problematiek.

**01.04 Minister Didier Reynders**: Mevrouw de voorzitter, ik zal eerst antwoorden op precieze punten in verband met de vernietigde projecten of installaties, en daarna meer in het algemeen over de evolutie in het Midden-Oosten.

Het aantal structuren en projecten dat in zone C werd vernietigd of geconfisqueerd, is inderdaad zorgwekkend. Een deel van die structuren en projecten werd door de Europese Unie of door de lidstaten gefinancierd. Voor ons land betreft het bijvoorbeeld een deel van het elektriciteitsnetwerk in het dorp Khirbat-al-Tawil. Dat werd door België gefinancierd en door de Belgische Technische Coöperatie uitgevoerd. De vernietigingen van humanitaire projecten hebben een directe impact op de bevolking en zijn duidelijk in strijd

met het internationaal humanitair recht. Ze kunnen dus niet zonder reactie worden aanvaard.

Ik heb in oktober 2014 duidelijk gezegd dat België de schadevergoeding die door Israël in dergelijke gevallen moet worden betaald, op Europees niveau zal aankaarten.

Wij zijn inderdaad nadrukkelijk voorstander van een gemeenschappelijke Europese aanpak van het probleem, aangezien sommige projecten van andere EU-lidstaten ook werden vernield. Ik kan u bevestigen dat het onderwerp op Europees niveau werd besproken en dat de debatten die hierover werden gevoerd, constructief waren. De werkzaamheden moeten nog worden voortgezet en verdiept.

Het is duidelijk dat er consensus bestaat over de noodzaak om systematisch en doeltreffend te reageren op dreigingen, nieuwe vernielingen en confiscaties van projecten of structuren. Er is een dialoog gaande met de Israëlische autoriteiten en we zullen de komende maanden een inschatting maken van de situatie, om na te gaan of die consultaties tot een tastbare bevrozing van de vernielingen en de confiscaties hebben geleid.

Ik kan u zeggen dat België heeft deelgenomen aan die discussie en de verschillende vergaderingen die hebben plaatsgevonden, en België heeft daarbij een heel actieve rol gespeeld. Ik kan u ook bevestigen dat wij regelmatig contacten hebben gehad met de Israëlische overheden op verschillende niveaus in Brussel, Jeruzalem en Tel Aviv om vernielingen in de toekomst te vermijden en onze bezorgdheid te uiten. Wij zullen de ontwikkelingen nauw blijven opvolgen.

Ik kan u ook bevestigen dat België in humanitaire bijstand in zone C zal blijven investeren. Als u daarover verdere details wilt krijgen, beveel ik u aan om uw vragen hieromtrent aan mijn collega van Ontwikkelingssamenwerking te richten. Een actieve rol wil zeggen dat wij pleiten voor directe actie met een schadevergoeding voor wat in het verleden is gebeurd en een onmiddellijke stopzetting van de vernielingen.

Meer algemeen kan ik zeggen dat de Europese Unie en de Europese lidstaten steeds het vredesproces hebben ondersteund en zij blijven dit ook doen. De verklaringen van de Europese Hoge Vertegenwoordiger, mevrouw Mogherini, en mijn eigen verklaringen zijn hiervan slechts twee voorbeelden. Regelmatig worden hierover gesprekken gevoerd op de Raad Buitenlandse Zaken. Er wordt veel aandacht besteed aan de evolutie van deze zaak.

Begin oktober heeft een vergadering plaatsgevonden van het Kwartet-plus in New York met bepaalde EU-landen en landen uit de regio. Ik hoop dat de vertegenwoordigers van het Kwartet binnenkort zullen vergaderen en concrete maatregelen zullen aanbevelen om het vertrouwen te versterken.

Om enige kans op succes te hebben, moeten de betrokken partijen zelf de hoofdverantwoordelijkheid nemen in het onderhandelingsproces. Tot nu toe waren er nagenoeg geen mogelijkheden om te komen tot een echte dialoog. De EU, de VN en andere welwillende partijen zijn bereid om dit proces te ondersteunen en blijven beide partijen oproepen om werk te maken van een onderhandelde politieke oplossing.

Via onze ambassades blijven wij permanent in contact met de lokale politieke autoriteiten. Zelf heb ik recent de Palestijnse minister Azzam al-Amhad ontvangen. Bij deze gelegenheid heb ik het Belgische standpunt herhaald. Ik blijf de partijen oproepen om de toestand niet verder te laten escaleren en werk te maken van een geloofwaardig onderhandelingsproces. Ook in onze contacten met de Israëlische autoriteiten komt dit steeds ter sprake.

Zoals ik in mijn verklaring heb gezegd, bevestigt de huidige crisis dat er ook dringend een geloofwaardig politiek proces op de sporen moet worden gezet om een duurzame vrede te bewerkstelligen. Alleen een onderhandelde, tweestatenoplossing zal een duurzame vrede en veiligheid waarborgen, wat Israël's en Palestijnen nastreven. Dit vooruitzicht moet er zo snel mogelijk komen.

De situatie in Oost-Jeruzalem, en in het hele gebied van de Westelijke Jordaanoever, de Gazastrook en zelfs in Israël is zeer onrustwekkend en uiterst gevaarlijk. Ik wil eerst en vooral onderstrepen dat ik de terreurdaden en aanslagen tegen burgers veroordeel. De leiders van beide partijen moeten nu tot kalmte en terughoudendheid oproepen. Zij moeten ook alles doen om de spanningen te doen afnemen en elke actie vermijden die tot een verslechtering van de situatie leidt. De acties van onder meer de veiligheidsdiensten moeten zich tot zelfverdediging beperken.

Met betrekking tot de status-quo op de Tempelberg of Haram al-Sharif is onze positie evenmin dubbelzinnig.

Het status-quo moet worden gerespecteerd. Het gaat hier over regels in een kwestie waarover overeenstemming bestaat bij de hele internationale gemeenschap, waaronder ook Israël aangezien eerste minister Netanyahu zijn engagement heeft herhaald om het status-quo te bewaren. Wij moeten dus bij dit standpunt blijven. Het heeft geen zin hieraan iets te veranderen.

Zoals u weet heeft de eerste minister van Israël, de heer Netanyahu, aangekondigd dat hij de contacten met de Europese Unie over het vredesproces in het Midden-Oosten zal opschorten. Dat was trouwens een belangrijke reden voor mijn beslissing om mijn bezoek uit te stellen. Het was na deze verklaring van de eerste minister ook moeilijk om een agenda in Israël op te stellen. De Europese Unie blijft nochtans contacten met de Israëlische autoriteit hebben. Mevrouw Mogherini heeft twee weken geleden met de eerste minister contact gehad in de marge van COP21. Het is duidelijk voor ons dat de EU een belangrijke rol in het vredesproces moet blijven spelen, niet alleen in het Kwartet, maar ook in een bredere zin, overeenkomstig de conclusies van de verschillende raden voor Buitenlandse Zaken ter zake. België zal daarvoor blijven pleiten. Wij hebben een speciaal gezant van de EU voor het Midden-Oosten gevraagd. Die benoeming is er ook gekomen. De EU heeft nu dus een speciaal gezant voor het Midden-Oosten.

De enige mogelijke evolutie nu, is een nieuw contact tussen de EU en Israël om misschien opnieuw een echte rol te spelen. Er was de zeer slechte reactie van de eerste minister na de aankondiging over een mogelijke toepassing van de regels inzake etikettering van producten afkomstig uit gebieden die nu onder de controle van Israël zijn.

Wij blijven humanitaire hulp in zone C leveren, in overeenstemming met het internationaal recht.

Met betrekking tot de gevolgen voor Europese projecten in Palestijns gebied zal onze reactie zich baseren op feiten en niet op verklaringen. Wij wachten nu op een evaluatie van de precieze feiten.

Mevrouw de voorzitter, sta me toe nog te zeggen dat wij de laatste weken of maanden geen positieve evolutie hebben gezien. De laatste dagen hebben we gemerkt dat het onmogelijk was om de partners rond de tafel te krijgen. Wij zullen wel onze contacten verder onderhouden. Na contacten tussen de Europese Unie, Israël en de Palestijnse overheid zullen wij proberen om begin volgend jaar een nieuw bezoek te organiseren, wat ik ook al gezegd heb aan de ambassadeur van Israël, net voor de aankondiging van het uitstel van mijn bezoek. Hetzelfde heb ik ook gezegd aan de minister van de Palestijnse overheid. Ik heb een duidelijke uitnodiging gekregen van president Abbas en ik zal dus proberen om begin volgend jaar terug te gaan naar het Israëlisch en Palestijns grondgebied. De precieze datum zal nog worden vastgelegd in overleg met de Europese Unie en de partners ter plaatse.

**01.05 Wouter De Vriendt** (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, daarnet hadden we het over Burundi. In dat verband hebt u gezegd dat de marge voor unilaterale actie van ons land zeer klein is. Die is altijd vrij beperkt. Inzake Israël en Palestina denk ik echter dat er wel degelijk een kans is, een hefboom voor België om iets te doen buiten het Europees kader.

Ik begrijp daarom niet waarom u aan Israël nog altijd geen bilaterale vraag hebt gesteld naar schadevergoeding voor de vernielingen in Khirbat al-Tawil. Het project aldaar wordt gefinancierd met Belgisch geld, niet met Europees geld. De Europese onderhandelingen vinden ondertussen al meer dan een half jaar plaats, ik denk zelfs al bijna een jaar, dus die vorderen zeer traag. Waarom wilt u dat niet beschouwen, niet zozeer als een politiek, maar eerder als een economisch geschil? Het is bijna een zakelijk geschil tussen de staat België en de staat Israël. Europa heeft daar op zich weinig mee te maken. Waarom vraagt u niet op bilateraal niveau schadevergoeding aan Israël? Wij hebben een gesprek gehouden met de Israëlische ambassadeur. Zij heeft gezegd dat zij geen enkele vraag van België in die zin heeft ontvangen.

Ook een tweede punt wil ik u voorleggen.

De Israëlische ambassadeur heeft bovendien immers gezegd dat er nu een afspraak bestaat tussen België en Israël, waarbij België voortaan voor alle ontwikkelingsprojecten in zone C de aanvraag zal richten tot de Israëlische overheid. Aangaande de infrastructuurwerken in Khirbat al-Tawil was dat kennelijk niet gebeurd. Israël zegt dus dat België daar iets neergezet heeft met BTC, maar zonder Israëlische goedkeuring. In zone C komt het, zoals u weet, nog altijd Israël toe om vergunningen uit te reiken. Israël beweert dat België geen aanvraag heeft gericht tot Israël. Nu zegt Israël dat dit geregeld is en dat België voortaan wel vooraf aanvragen zal indienen aan Israël, dus vooraf afspraken zal maken met de Israëlische overheid. Kunt u daarover nog meer duiding geven? Is dat correct of niet?

**01.06** **Peter De Roover** (N-VA): Mijnheer de minister, het blijkt dat onze druk in deze aangelegenheid de zaken tot vandaag niet echt vooruit heeft geholpen.

Ik wil collega De Vriendt niet in alle consequenties van zijn vraag volgen, maar wel gedeeltelijk. De bilaterale dimensie van deze aangelegenheid mogen wij niet uit het oog verliezen. Wij weten dat Israël bijzonder terughoudend is in het aanvaarden van dat soort vragen, maar ik heb uw bekommernis gehoord in uw antwoord en zij strookt helemaal met degene die kamerbreed bestaat.

Onze mogelijkheden ter zake zijn beperkt, maar ik wil er toch nog eens op aandringen dat wij alle mogelijkheden ten volle uitputten omdat wij hier te maken hebben met een zaak die internationaalrechtelijk redelijk onbetwistbaar is. Als vriend van de tweestatenoplossing kan ik zeggen dat het Israëlische dossier niet wordt versterkt door de houding die de regering op dit ogenblik aanneemt. Zij dreigt, om het in het Vlaams uit te drukken, een vinger in het eigen oog te steken. Onze goede contacten met Israël moeten dus nog worden geïntensiveerd om duidelijk te maken dat een uiting van goodwill meer dan op haar plaats is.

**01.07** **Sarah Claerhout** (CD&V): Mijnheer de minister, uw laatste zinnen stemmen opnieuw niet optimistisch. Er is weer geen enkele positieve kapstok. Het is niet mogelijk om de mensen rond de tafel te krijgen.

Ik begin mij dan ook echt vragen te stellen bij de volgende stap. Wij hebben het daarnet over de situatie in Burundi gehad. Daarover hebben wij ook gevraagd wat de volgende stappen zijn als de huidige aanpak niet werkt en wanneer die stappen worden gezet. Ik verwacht hierover een visie van u, mijnheer de minister. Als het bezoek er zou komen, verwacht ik zeker dat er grondig wordt nagedacht over welke stappen België kan zetten, uiteraard in een EU-context.

Ik wil nog eens herhalen, en wij hebben hierover het voorbije jaar reeds vele vragen gesteld, er is echt wel een kamerbrede consensus dat wij hierin een rol kunnen spelen.

Mijnheer de minister, mocht ik u zijn, zou ik daarvan echt gebruikmaken.

**01.08** **Wouter De Vriendt** (Ecolo-Groen): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, kunt u nog wat toelichting geven bij die uitspraak van de Israëlische ambassadeur?

**01.09** Minister **Didier Reynders**: Ik geef geen commentaar bij de uitspraken van een ambassadeur.

Ik heb contact met de ministers, maar op een uitspraak van een ambassadeur geef ik geen commentaar. Ik was er ook niet bij aanwezig.

**01.10** **Wouter De Vriendt** (Ecolo-Groen): Maar kunt u dan een antwoord geven op mijn vraag? Is er een afspraak gemaakt tussen België en Israël?

**01.11** Minister **Didier Reynders**: Neen. Nooit. U weet dat.

**01.12** **Wouter De Vriendt** (Ecolo-Groen): België zal dus geen voorafgaande aanvraag richten aan Israël vooraleer verder te gaan?

**01.13** Minister **Didier Reynders**: Dat was nooit het geval en dat blijft zo.

**01.14** **Wouter De Vriendt** (Ecolo-Groen): Dat is dus niet zo.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**02** **Question de M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la situation en ex-République yougoslave de Macédoine" (n° 4368)**

**02** **Vraag van de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de situatie in**

## de voormalige Joegoslavische Republiek Macedonië" (nr. 4368)

**02.01 Philippe Blanchart** (PS): Madame la présidente, monsieur le ministre, en mai dernier, de violents affrontements entre la police et des insurgés à Kumanovo, deuxième ville de Macédoine, ont fait 22 morts et 38 blessés. Trente individus, majoritairement macédoniens, issus de la minorité albanaise, ont été inculpés pour terrorisme. Les habitants, qui avaient fui les lieux des combats, ont pu regagner leur domicile et constater les ravages: des dizaines de maisons détruites dans un quartier sinistré par les explosions et tirs aux armes lourdes.

L'OTAN et l'Union européenne se montrent particulièrement inquiètes et craignent une résurgence d'un conflit similaire à celui de 2001. Dans un contexte politique difficile au sein du gouvernement, les deux instances ont appelé à la retenue.

Monsieur le ministre, comment évolue la situation en Macédoine? Quelle est l'attitude de pays voisins tels que le Kosovo, l'Albanie, la Serbie et la Grèce? Qu'en est-il de la candidature de la Macédoine à l'adhésion à l'Union européenne et de sa volonté d'intégrer l'OTAN? Quelles sont les initiatives diplomatiques mises en place dans ce contexte? Des initiatives sont-elles prises au niveau notamment de l'Union européenne ou du Conseil de l'Europe?

**02.02 Didier Reynders**, ministre: Monsieur Blanchart, les développements auxquels vous faites référence sont effectivement graves. Lors de mes entretiens avec des représentants macédoniens, lors de ma visite de travail à Skopje en avril, en ma qualité de président du comité des ministres du Conseil de l'Europe, j'ai eu à cœur d'appeler à la responsabilité de chacun dans le règlement de la crise politique, notamment en garantissant les conditions au retour à un fonctionnement normal du Parlement, en s'abstenant de toute nouvelle action mettant en danger le dialogue politique, en insistant sur la nécessité que la justice démontre son indépendance en procédant aux investigations sur les nombreuses affaires rendues publiques par l'opposition et en rappelant l'importance de la liberté de la presse.

La situation politique s'est quelque peu détendue grâce à l'accord trouvé le 2 juin dernier entre l'opposition et la majorité, complété par l'accord du 15 juillet. Ces accords, facilités par le commissaire Hahn, prévoient une période de transition menant à des élections anticipées en avril 2016. Des progrès ont déjà eu lieu dans leur mise en œuvre comme en témoigne le retour de l'opposition au Parlement, la nomination d'un procureur spécial chargé d'enquêter en toute indépendance sur les faits relevés par les écoutes téléphoniques ou encore l'entrée au gouvernement de représentants de l'opposition. La prochaine étape est la formation, mi-janvier, soit 100 jours avant les élections, d'un gouvernement chargé d'organiser les élections parlementaires du 24 avril 2016.

En ce qui concerne l'incident à Kumanovo, je souhaite relever un point essentiel tant sur le plan régional que national. Tous les intéressés ont veillé à apaiser les esprits et à éviter ainsi que cela ne dégénère en incident interethnique. On ne peut pas nier le grand nombre de zones grises à ce sujet.

J'ai présenté, bien entendu, mes condoléances à mon homologue macédonien et plaidé pour une investigation approfondie portant sur l'incident. C'est la démarche que nous devons systématiquement adopter.

S'agissant de l'adhésion à l'Union européenne, le pays est candidat depuis 2005. Le rapport de 2015 de la Commission européenne contient à nouveau une recommandation positive afin d'entamer des négociations d'adhésion, mais celle-ci est conditionnée à la mise en œuvre des accords du 2 juin et du 15 juillet. Il est clair que la crise politique ne joue pas en faveur des aspirations européennes du pays. Il est essentiel que les forces politiques poursuivent leurs efforts afin que les élections législatives anticipées d'avril 2016 se déroulent de manière satisfaisante. C'est à partir de cet élément crucial que nous pourrions réellement faire le point.

**02.03 Philippe Blanchart** (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie de nous avoir fait le point sur cette situation très délicate.

Beaucoup d'autres réponses seront évidemment apportées après les élections d'avril 2016.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**03** Question de M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la situation en Iran" (n° 4625)

**03** Vraag van de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de situatie in Iran" (nr. 4625)

**03.01** **Philippe Blanchart** (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, Hassan Rohani, qui a pris ses fonctions de président en août 2013, avait promis d'apaiser les relations internationales, d'étendre la protection de tous les groupes religieux et de mettre fin aux discriminations au sens large dans son pays, notamment celles dont les femmes sont victimes. Des mesures vers la voie démocratique devaient accompagner sa montée au pouvoir. La politique qu'il mène ne semble pourtant ne pas aller dans ce sens.

Ainsi, en avril dernier, le journal féministe *Zanan*, relancé en mai 2014 après des années d'interruption, a de nouveau été suspendu pour des articles "portant atteinte à la chasteté publique" en "faisant la promotion du concubinage des couples non mariés", dit le "mariage blanc" en Iran. Le magazine s'en défend et déclare avoir simplement rendu compte de l'existence de cette pratique et des expériences malheureuses des femmes, afin d'expliquer que ce type de relation entraînait des violations des droits des femmes. La rédactrice en chef devait être traduite en justice dans cette affaire.

Plus interpellant encore, dans leur dernier rapport de mars 2015, les Nations unies déclarent que l'Iran a procédé, l'an dernier, à un nombre "vivement inquiétant" d'exécutions et n'a pas tenu sa promesse de protéger les minorités ethniques et religieuses. Les violations des droits subies par les femmes, les journalistes et les opposants s'additionnent. Selon le rapport, l'Iran aurait exécuté au moins 500 personnes entre janvier et novembre 2014, et peut-être bien davantage.

Monsieur le ministre, quel regard devons-nous porter sur cette situation? Quelles informations vous reviennent de l'évolution des droits de l'homme, de la liberté d'expression et de la place de la femme - tant au niveau sociétal, social, politique que du droit - en Iran? Dans ce contexte, quelles sont les possibilités de dialogue avec ce pays et l'attitude de la diplomatie belge?

**03.02** **Didier Reynders**, ministre: Monsieur Blanchart, je partage évidemment votre préoccupation sur la situation des droits de l'homme en Iran, en particulier en ce qui concerne le nombre d'exécutions. Les chiffres rapportés pour les six premiers mois de cette année sont alarmants puisqu'on parle de 532 exécutions.

Il est particulièrement inquiétant que 70 % des peines capitales exécutées dans le pays soient liés au trafic de drogue. Nous devons avoir un débat avec l'Iran sur le fait de savoir s'il n'y a pas d'autres moyens de lutter contre ce trafic.

Les standards minimaux prescrivent entre autres que la peine de mort ne peut être imposée que pour les crimes les plus graves.

La liberté d'expression reste bafouée. De nombreux journalistes, blogueurs et activistes subissent des restrictions, voire des privations de liberté. S'agissant de la place de la femme, je vous renvoie à ma réponse à votre question n° 3109 qui demeure d'actualité.

Je rappelle que l'Union européenne a adopté des sanctions du fait de la situation des droits de l'homme en Iran. Celles-ci restent en vigueur, indépendamment du débat nucléaire qui a eu lieu avec le pays. Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a nommé un rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Iran en 2011. La Belgique a soutenu cette désignation et en mars dernier, a co-parrainé la résolution du Conseil prolongeant le mandat du rapporteur spécial.

Lors de la session de mars du Conseil des droits de l'homme, la Belgique a participé au débat interactif avec le rapporteur spécial et a abordé les questions des standards minimaux et des droits des femmes. Notre pays a également réitéré son appel aux autorités iraniennes à coopérer avec ce rapporteur spécial et à lui permettre de visiter le pays. Elle a aussi porté la situation des droits de l'homme en Iran à l'attention du Conseil des droits de l'homme à l'occasion du débat sur le point d'agenda "Situation qui requiert l'attention du Conseil". En octobre 2014, notre pays a formulé des recommandations concernant la peine de mort, le

droit à un procès équitable et la liberté d'expression lors de l'examen périodique universel concernant l'Iran.

Plus récemment, la Belgique a co-parrainé la résolution de la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en Iran. Cette résolution aborde la problématique de l'application de la peine de mort en Iran d'une manière assez exhaustive.

La Belgique aborde régulièrement la question dans ses contacts bilatéraux; Comme pour tous les pays, les droits humains font partie intégrante de nos relations bilatérales avec l'Iran. Lors de ma dernière visite en Iran et lors de mes divers contacts avec mon homologue iranien, j'ai eu l'occasion d'aborder ces différents sujets. Je ne reviens pas sur les cas individuels que j'ai aussi eu l'occasion d'aborder, en ce compris de citoyens iraniens – je pense en particulier à un jeune Iranien qui avait fait ses études à Liège -, mais j'ai eu l'occasion d'aborder la problématique plus générale de la peine de mort.

Mon collègue s'est engagé à aborder cette situation de la peine de mort dans le dialogue bilatéral avec la Belgique comme il s'est engagé à le faire dans le dialogue avec l'Union européenne. Cela constitue déjà un premier pas.

C'est la raison pour laquelle j'évoquais le grand nombre d'exécutions liées à la problématique du trafic des drogues. Un des débats est effectivement d'échanger sur les autres moyens de lutter contre ce trafic qui existe dans des proportions très importantes en Iran.

J'espère que nous allons pouvoir développer, dans nos contacts réguliers et nos consultations politiques avec l'Iran, cette discussion sur la peine de mort.

Nous jouons un rôle de première ligne dans la lutte pour l'abolition de la peine de mort. De temps en temps, nous pouvons saluer, comme il vient d'être fait en Mongolie, une évolution favorable dans ce domaine.

Il reste énormément de travail et nous aurons l'occasion d'y revenir activement dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Comme vous le savez, la Belgique a été réélue au Conseil des Droits de l'Homme des Nations unies. Nous serons beaucoup plus attentifs à cette situation.

**03.03 Philippe Blanchart (PS):** Monsieur le ministre, je vous remercie de continuer à suivre cette situation dans un pays qui mériterait peut-être une deuxième révolution.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**04 Question de M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la condamnation de trois Marocains pour homosexualité" (n° 4626)**

**04 Vraag van de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de veroordeling van drie Marokkanen voor homoseksualiteit" (nr. 4626)**

**04.01 Philippe Blanchart (PS):** Monsieur le ministre, trois Marocains ont été condamnés à trois ans de prison ferme, le vendredi 22 mai 2015, à Taourirt dans le nord-est du royaume, pour homosexualité. Il s'agit de la peine la plus lourde prévue par le Code pénal marocain pour ce "délit". Lors de leur garde à vue, les deux hommes ont affirmé avoir été mis en relation par l'intermédiaire d'une troisième personne, arrêtée à son tour. Les trois prévenus qui ont avoué leur "délit", ont également été poursuivis pour "prostitution" et "entrave à l'enquête".

En mars dernier, Human Rights Watch (HRW) avait appelé en vain le Maroc à dépénaliser l'homosexualité. L'ONG avait notamment fait valoir que la Constitution du royaume, adoptée en 2011 dans le contexte du printemps arabe souligne que « toute personne a droit à la protection de sa vie privée ». Cela devrait conduire à abolir la loi qui criminalise les relations sexuelles consentantes entre personnes majeures de même sexe.

Monsieur le ministre, quels retours vous reviennent-ils des droits des LGBT au Maroc? Y a-t-il eu des évolutions notoires dans ceux-ci? Avez-vous déjà eu des échanges avec les autorités de ce pays sur les droits des LGBT qui constituent un élément fondamental du respect des droits humains dans ce pays

partenaire de notre Coopération au développement?

**04.02 Didier Reynders**, ministre: La nouvelle Constitution marocaine adoptée en 2011 consacre plus de vingt articles à la question des droits de l'homme et organise la mise en place d'institutions de suivi, notamment le Conseil national des droits de l'homme. Cette évolution est positive. Si le chantier des droits humains est en constante mutation et a connu des évolutions positives, le contexte n'est, quant à lui, pas toujours propice à l'ouverture. C'est notamment le cas de la question des droits humains des personnes LGBTI, pour être complet.

Dans les faits, l'homosexualité est en général tolérée au Maroc, tant qu'elle est discrète. Au niveau législatif, la loi marocaine pénalise ce qu'elle appelle les "actes impudiques ou contre-nature" entre personnes de même sexe, actes qui sont passibles d'une peine d'emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende allant de 120 à 1 200 dirhams, soit l'équivalent de 10 à 110 euros. En outre, les lois marocaines interdisent la fondation d'associations sur la base de tendances sexuelles.

Le débat sur l'homosexualité a vu certaines initiatives naître, visant à lever le tabou, comme la création de l'organisation Kifkif en 2004 et le lancement en 2008 d'une pétition demandant l'abrogation de la loi par l'association marocaine des droits de l'homme. Comme vous l'avez rappelé, en collaboration avec *Human Rights Watch*, cette année, à la veille de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, le collectif Aswat, groupe de défense des droits des minorités, a publié, dans le cadre de la campagne *Love is not a crime*, un manifeste pour l'élimination de toute forme de discrimination au Maroc.

Les échanges avec les autorités marocaines en matière de droits de l'homme s'inscrivent dans une approche globale sur le respect des droits humains, y compris les droits des LGBTI, tant au niveau bilatéral qu'au niveau européen, et font intégralement partie de nos relations bilatérales.

En ce qui me concerne, je veille à accorder une importance particulière à cette question. Des contacts bilatéraux sont d'ailleurs encore prévus dans le courant du premier trimestre de l'année prochaine, avec plusieurs membres du gouvernement. Nous reviendrons sur ces questions à cette occasion.

**04.03 Philippe Blanchart (PS)**: Monsieur le ministre, merci de votre réponse.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

De **voorzitter**: De vragen nrs 4662 van de heer Crusnière, 7813 van de heer Van der Maelen, 5257 van de heer Van Hecke en 5376 van de heer De Vriendt zijn omgezet in schriftelijke vragen.

**05 Question de M. Stéphane Crusnière au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la Tunisie" (n° 5620)**

**05 Vraag van de heer Stéphane Crusnière aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "Tunesië" (nr. 5620)**

**05.01 Stéphane Crusnière (PS)**: Monsieur le ministre, après le terrible et sanglant attentat survenu en Tunisie en juin dernier et l'attentat plus récent du 24 novembre qui a fait treize morts, vous avez annoncé vouloir bâtir une meilleure coopération entre plusieurs États membres de l'Union européenne (le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, la Belgique) et les pays de la Méditerranée afin d'améliorer et d'intensifier la lutte contre le terrorisme.

Si la lutte contre le terrorisme est essentielle et appelle à des collaborations concrètes, pour mon groupe, la Tunisie, et notre voisinage méditerranéen, doit être une priorité européenne au sens large. Il ne s'agit pas uniquement de lutte contre le terrorisme ou d'une approche militaire; il faut également s'attaquer à la désillusion de la jeunesse et permettre la relance économique au profit de tous.

Dès lors, monsieur le ministre, en quoi consiste exactement votre volonté d'établir une meilleure collaboration en matière d'échanges d'informations entre les pays de l'Union européenne et les pays méditerranéens? Quels contacts avez-vous déjà eus dans le cadre de ce projet? Quel est l'état de la situation aujourd'hui en ce qui concerne la collaboration belge et européenne avec la Tunisie pour soutenir son processus de réformes, de démocratisation et de relance socioéconomique? La stratégie européenne

de voisinage est-elle adaptée aux défis sécuritaires et socioéconomiques de cette région partenaire et prioritaire?

**05.02 Didier Reynders**, ministre: Monsieur Crusnière, la situation sécuritaire en Tunisie reste en effet très précaire. L'attentat contre le bus transportant la garde présidentielle, à Tunis le 24 novembre dernier, l'a malheureusement une fois de plus confirmé. Depuis les attaques du Bardo et de Sousse, l'Union européenne a renforcé sa coopération dans la lutte contre le terrorisme et accru son appui pour faire face aux défis socioéconomiques que connaît le pays. La Tunisie reste en effet une priorité politique pour l'Union européenne, en tant que modèle de réussite dans le cadre des transitions démocratiques amorcées en 2011, dans une région qui reste en proie à l'instabilité et l'insécurité.

Ce caractère prioritaire a pris la forme d'un partenariat privilégié conclu avec la Tunisie en avril 2014, ainsi qu'un nouveau plan d'action portant sur la période 2013-2017, couplé à un engagement financier substantiel et à un partenariat pour la mobilité. La nouvelle politique européenne de voisinage mobilisera les efforts en vue de soutenir un développement économique et social inclusif. Un accent nouveau sera mis sur l'intensification du travail avec les pays partenaires dans le secteur de la sécurité, essentiellement dans les domaines de la prévention des conflits et des politiques de lutte contre le terrorisme et la radicalisation.

L'avènement d'une mobilité sûre et légale, d'une part, et la lutte contre les migrations clandestines, la traite et le passage illicite d'êtres humains, d'autre part, constituent aussi des priorités. Enfin, la collaboration avec les partenaires en matière de sécurité énergétique et d'action sur le climat fera l'objet d'une attention accrue.

L'Union européenne, comme la Belgique, fait partie du groupe des principaux partenaires bilatéraux, le G7+3, qui regardent à travers un dialogue structuré comment mieux aider la Tunisie à lutter contre la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent. La délégation de l'Union européenne à Tunis est également l'une des neuf délégations de l'Union européenne à travers le monde qui ont été récemment renforcées par un expert en antiterrorisme et sécurité.

Depuis 2011, la Belgique s'est également mobilisée sur le plan bilatéral et au sein de l'Union européenne pour soutenir le processus de transition démocratique. Des projets ont été financés par diverses instances belges dans de nombreux secteurs. Lors de ma visite à Tunis les 5 et 6 mai derniers, j'ai également plaidé en faveur d'un renforcement des relations économiques entre la Belgique et la Tunisie. J'ai également souligné mon souhait de relancer la discussion avec les départements concernés en vue d'une éventuelle conversion d'une partie de la dette bilatérale.

Fin septembre, le ministre de l'Intérieur, le ministre de la Défense et le secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration ont effectué une visite en Tunisie. Cette visite a jeté les bases d'une coopération plus étroite dans différents domaines relevant de leurs compétences. Le 27 novembre 2015, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation de la police intégrée à la mission *Democratic control of armed forces* à Tunis en vue de soutenir l'amélioration de la gouvernance du secteur sécurité par le détachement d'un policier fédéral.

Pour en revenir aux attentats de Sousse que vous évoquiez, je voudrais quand même vous dire que notre ambassade a rapidement réagi à ces attentats. Une équipe consulaire s'est rapidement rendue sur place pour apporter son soutien à nos concitoyens. Après ces attentats, nous avons également décidé de déconseiller temporairement tous les voyages vers la Tunisie, avec comme préoccupation principale la sécurité de nos concitoyens.

L'évolution de la situation sécuritaire sur place fait depuis lors l'objet d'un suivi attentif de la part de mes services. L'avis de voyage et les consignes pour nos ressortissants habitant ou souhaitant se rendre dans ce pays sont réexaminés de manière régulière à la lumière des nouvelles mesures de sécurité mises en place par les autorités tunisiennes, et en concertation étroite avec les services de renseignements belges et l'OCAM.

Actuellement, en raison de la persistance d'un niveau de menace élevé à travers tout le pays, nous continuons à déconseiller les voyages non essentiels vers la Tunisie. Il n'y a évidemment pas d'interdiction de se rendre en Tunisie. Nous sommes toutefois bien conscients des efforts importants déployés par les autorités tunisiennes pour améliorer la situation sécuritaire et pour lutter contre la menace terroriste. Nous espérons qu'ils porteront rapidement leurs fruits afin de nous permettre de modifier notre avis de voyage.

Je voudrais ajouter que des dispositions sont prises au sein de l'OTAN pour renforcer la formation des forces spéciales et des forces de sécurité en Tunisie. Le ministre de la Défense a été sensibilisé à une participation belge en la matière.

Je crois que nous devons tout faire pour aider la Tunisie à progresser dans ce domaine. Vous comprendrez aisément - j'ai commencé par là - que le dernier attentat qui a touché la garde présidentielle à Tunis fait partie de nos évaluations périodiques.

**05.03 Stéphane Crusnière (PS):** Monsieur le ministre, je vous remercie.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

De **voorzitter**: Collega's, laten we wachten tot de terugkeer van de heer Blanchart alvorens de vragen onder punt 11 tot en met punt 16 te behandelen.

In tussentijd kan mevrouw Grovonius haar vraag onder punt 17 stellen.

**06 Question de Mme Gwenaëlle Grovonius au premier ministre sur "la position de la Belgique au sujet des 'minerais des conflits'" (n° 6106)**

**06 Vraag van mevrouw Gwenaëlle Grovonius aan de eerste minister over "het Belgische standpunt omtrent de zogenaamde conflictertsen" (nr. 6106)**

**06.01 Gwenaëlle Grovonius (PS):** Madame la présidente, monsieur le ministre, à l'origine, cette question était adressée au premier ministre mais elle vous a été renvoyée.

Le 20 mai 2015, les parlementaires européens ont adopté en séance plénière une série d'amendements, dont l'amendement 155, qui rendent le règlement européen sur les minerais des conflits obligatoire tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Le 23 juillet 2015, la majorité à la Chambre a, elle, adopté une résolution du CD&V défendant une position bien plus faible et moins courageuse, largement basée sur une démarche volontaire des entreprises, contrairement à la proposition socialiste qui voulait reprendre la proposition de la Commission européenne.

Monsieur le ministre, quelle position la Belgique défendra-t-elle dans ce dossier au sein du Conseil européen?

Comptez-vous exiger la mise en place d'un système de diligence raisonnable obligatoire du début de la chaîne à la fin de celle-ci? Ou comptez-vous exiger que cette obligation ne se limite pas aux entreprises européennes, mais à toutes les entreprises qui placent ces minerais ou des produits contenant ces minerais en Europe, au-delà des importateurs?

Enfin, comptez-vous plaider pour que ce règlement reprenne la définition de zone de conflit conformément à celle utilisée par l'OCDE afin d'assurer une cohérence à l'échelle mondiale?

**06.02 Didier Reynders, ministre:** Madame Grovonius, comme vous le mentionnez, après son dépôt par la Commission européenne en mars 2014, le texte de règlement relatif aux chaînes d'approvisionnement pour les importateurs d'étain, de tantale, de tungstène, de l'or minéral et d'or originaires de zones de conflits ou à haut risque a été débattu au sein du Parlement européen et a fait l'objet d'une résolution du Parlement fédéral belge.

Actuellement, au niveau du Conseil, un projet de position est sous procédure de silence. Cette proposition prévoit que les importateurs responsables d'étain, de tantale, de tungstène, de l'or minéral et d'or originaires de zones de conflits ou à haut risque répondent à un certain nombre d'exigences, notamment en termes de devoir de diligence.

La Belgique soutient cette proposition de la présidence luxembourgeoise, comme base de négociations avec les autres institutions. Il s'agit de s'adresser au trilogue. Ce dernier devrait commencer en 2016 sous présidence néerlandaise. Nous n'allons donc pas imaginer de rompre cette procédure de silence. Ce que nous souhaitons, c'était ne pas perdre de temps dans une négociation entre les institutions. Au cours de la

procédure, la Belgique veillera au traitement équilibré entre opérateurs européens et non européens ainsi qu'à la convergence maximale entre les définitions de l'OCDE et le règlement européen. Nous devrions, dans les heures voire les minutes qui viennent, en savoir davantage sur la procédure de silence.

**06.03 Gwenaëlle Grovonius (PS):** Ah bon!

**06.04 Didier Reynders, ministre:** Nous ne sommes évidemment pas les seuls à devoir répondre. Mais je le confirme, nous soutenons la proposition de la présidence luxembourgeoise. Nous verrons si d'autres ont un avis différent. Si tel n'est pas le cas, le trilogue devrait pouvoir commencer sous présidence néerlandaise dès le début 2016.

**06.05 Gwenaëlle Grovonius (PS):** J'aurais peut-être dû poser ma question dans quelques minutes!

Monsieur le ministre, je vous remercie pour ces éléments de réponse. Je reviendrai ultérieurement avec de nouvelles questions, puisque j'entends que la procédure est en cours.

**06.06 Didier Reynders, ministre:** Effectivement!

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

De **voorzitter:** De heer Dallemagne is niet aanwezig. Vraag nr. 6882 van mevrouw Claerhout is omgezet in een schriftelijke vraag.

#### **07** **Samengevoegde vragen van**

- mevrouw **Barbara Pas** aan de **vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de toekenning van het Grootlint in de Leopoldsorde aan de Turkse president"** (nr. 6680)

- de heer **Peter De Roover** aan de **vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de uitreiking van het Grootlint in de Leopoldsorde aan de Turkse president Erdogan"** (nr. 6681)

#### **07** **Questions jointes de**

- **Mme Barbara Pas** au **vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la remise du Grand Cordon de l'Ordre de Léopold au président turc"** (n° 6680)

- **M. Peter De Roover** au **vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la remise du Grand Cordon de l'Ordre de Léopold au président turc Erdogan"** (n° 6681)

**07.01 Peter De Roover (N-VA):** Mijnheer de minister, van 6 tot 8 oktober bezocht de heer Erdogan ons land, dit land, en hij ontving uit handen van de Koning het Grootlint in de Leopoldsorde.

Deze decoratie kan puur protocollair gezien worden en – naar ik aanneem – houdt geen stellingname in over eventuele verdiensten of mankementen van president Erdogan. Toch moeten we vermijden – heb ik toen gezegd op 7 oktober – dat van deze gelegenheid misbruik gemaakt kan worden in de Turkse verkiezingscampagne die intussen afgelopen is. Vanzelfsprekend – mag ik aannemen, het is aan u om dit eventueel tegen te spreken; ik hoop van niet – betekende het toekennen van het Grootlint absoluut niet dat België de politiek van de Turkse president of diens partij als zodanig ondersteunt.

Omdat de grens tussen de functie van de heer Erdogan als president en die van partijactivist zeer onduidelijk is, was geen enkel N-VA-Parlementslid aanwezig bij de ontmoetingen die naar aanleiding van zijn bezoek hebben plaatsgevonden. Toch blijven er onduidelijkheden omtrent de beslissing over decoratie die gegeven werd.

Vandaar heb ik volgende vragen.

Zijn er voorbeelden van staatshoofden die tijdens een staatsbezoek aan België geen decoratie zoals het Grootlint hebben ontvangen? Wanneer is de beslissing genomen om de Turkse president uit te nodigen voor een bezoek aan België? Waar en waarom kreeg dit bezoek het statuut van 'staatsbezoek' en niet dat van 'werkbezoek'?

Ik dank u voor uw antwoorden.

**07.02** Minister **Didier Reynders**: Mevrouw de voorzitter, ter gelegenheid van de opening van het festival Europalia Turkije 2015 werd de Turkse president Erdogan op 27 februari 2015 door Zijne Majesteit de Koning voor een staatsbezoek aan België uitgenodigd. Dit bezoek vond plaats van zondag 4 oktober tot dinsdag 6 oktober 2015.

In het kader van dit staatsbezoek werd overgegaan tot een uitwisseling van eretekens op het hoogste niveau, die behoort tot de geplogenheden van een staatsbezoek. Dit betekent dat aan de Turkse president het Grootlint in de Leopoldsorde diende verleend te worden, ingevolge de bestaande diplomatieke en protocollaire gebruiken.

In dit opzicht wens ik nog mee te delen dat geen advies nodig was van de Consultatieve Commissie omdat dit niet tot haar bevoegdheden behoort en de procedure, voorzien in artikel 6, § 3, van de wet betreffende de toekenning van eervolle onderscheidingen in de nationale orden, niet van toepassing is.

Tijdens de voorbije 20 jaar werd, in het kader van de inkomende en uitgaande staatsbezoeken, het Grootlint in de Leopoldsorde in 2014 verleend aan de presidenten van China en Frankrijk, in 2011 aan de Duitse Bondspresident, in 2009 aan de president van Roemenië, in 2008 aan de president van Hongarije, in 2007 aan de president van Letland, in 2006 aan de presidenten van Kazachstan en Litouwen, in 2004 aan de president van Finland en zijne majesteit de Koning van Marokko, in 2003 aan de presidenten van Frankrijk en Bulgarije, in 2002 aan de presidenten van Hongarije en Italië, in 2001 aan de president van Griekenland en prinses Victoria van Zweden, in 1999 aan de president van Portugal, en in 1998 aan de president van Italië en de Duitse Bondspresident.

Wat de organisatie van het staatsbezoek van de president van Turkije betreft, kan ik u zeggen dat het tot de traditie behoort om een uitnodiging te sturen aan het staatshoofd van het land dat door Europalia in de kijker wordt gezet. De vorige jaren hebben wij dezelfde redenering gevolgd voor India, China en Rusland.

**07.03** **Peter De Roover** (N-VA): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord.

Ik maak eruit op dat in dit geval de traditie werd gevolgd en dat er geen bijzondere behandeling heeft plaatsgevonden. Aan de uitreiking van het Grootlint in de Leopoldsorde moet dan ook niet meer betekenis worden gehecht dan het volgen van de klassieke procedures.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**08** **Question de M. Stéphane Crusnière au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la participation de la Belgique aux missions onusiennes" (n° 6724)**

**08** **Vraag van de heer Stéphane Crusnière aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de deelname van België aan VN-missies" (nr. 6724)**

**08.01** **Stéphane Crusnière** (PS): Madame la présidente, monsieur le ministre, je me permets de vous questionner suite à un article paru dans la presse selon lequel la Belgique serait piètre contributrice aux missions de l'ONU de maintien de la paix. Fin 2014, la Belgique retirait son contingent de cent casques bleus du Liban où il participait depuis 2006 à la FINUL. Mon groupe avait alors vivement contesté cette décision du gouvernement étant donné l'importance de cette mission et sa plus-value dans le contexte régional que nous connaissons. Une participation belge qui, de plus, constituait un argument de poids dans le cadre de nos candidatures à différents mandats onusiens.

Sous ce gouvernement, la Belgique aurait envoyé seulement huit militaires au sein d'opérations onusiennes alors que la Belgique a posé sa candidature pour devenir membre non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2018-2019.

Par ailleurs, le président Obama a convoqué un sommet à New York afin de discuter des moyens pour renforcer les seize missions actuelles de l'ONU. La Belgique, tout comme l'Europe, semble s'être montrée

très frileuse à cette occasion et aurait juste proposé la mise à disposition de matériel.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous expliquer clairement la position du gouvernement vis-à-vis de la contribution aux missions de l'ONU de maintien de la paix? Quelle est l'importance de ces missions à votre regard et comment comprendre des décisions déjà prises, comme par rapport au Liban par exemple? Avez-vous eu des contacts avec votre collègue de la Défense afin de déterminer si la Belgique compte se montrer plus proactive vis-à-vis des missions onusiennes actuelles ou à venir, dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan stratégique que nous attendons toujours?

**08.02** **Didier Reynders**, ministre: Monsieur Crusnière, la Belgique est en effet candidate à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2019-2020. C'est l'élection qui aura lieu en 2018. Pour l'instant, l'appréciation à notre égard semble assez positive au sein des Nations unies puisque nous venons d'être réélus au sein du Conseil ECOSOC au mois d'octobre et nous venons d'être réélus au sein du Conseil des droits de l'homme. Nous siégerons à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Dans ce contexte, je souligne la volonté de la Belgique de poursuivre, en tenant compte des réalités budgétaires, son engagement traditionnel en appui des opérations de maintien de la paix sous mandat onusien. Le 24 septembre dernier, le Conseil des ministres a décidé l'envoi de sept de nos militaires au Mali, dans le cadre de la MINUSMA. Les trois premiers viennent d'être déployés le 11 décembre dernier. Les quatre suivants le seront à la fin du mois de janvier 2016.

Par ailleurs, j'indique que pour l'année en cours, notre contribution directe au budget des opérations de maintien de la paix de l'ONU s'est élevée à 85 millions de dollars.

S'agissant du désengagement belge de la force intérimaire des Nations unies au Liban, je vous renvoie à ma réponse, publiée le 8 décembre dernier, à la question écrite n° 21 posée par votre collègue Philippe Blanchart.

Les départements de la Défense et des Affaires étrangères entretiennent des échanges réguliers sur plusieurs dossiers internationaux, notamment ceux qui portent sur les opérations de maintien de la paix, lesquelles ont récemment fait l'objet d'un important exercice d'évaluation et de réforme au sein de l'ONU. La Belgique a, au demeurant, contribué aux travaux du panel de haut niveau mis en place par le secrétaire général des Nations unies. Avec nos partenaires de l'Union européenne, nous suivons de près la façon dont les conclusions entrent graduellement en application. Les prochaines participations belges à des opérations des Nations unies devront donc s'intégrer dans le nouveau cadre qui se dessine actuellement.

S'agissant plus particulièrement des capacités militaires belges potentiellement mobilisables en vue d'un éventuel engagement dans des missions des Nations unies, vous aurez noté que le plan opérationnel pour la Défense prévoit de nouvelles interventions pour 2016. Une attention sera portée aux opérations onusiennes pour lesquelles la Belgique pourrait apporter une véritable plus-value. Je suggère évidemment que vous vous adressiez à mon collègue de la Défense, qui sera mieux à même de vous fournir les éléments concrets et chiffrés en ce domaine.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors du débat sur la note de politique générale, il est évident que nous devons aussi tenir compte des déploiements des forces belges pour d'autres actions que les opérations onusiennes. Je pense évidemment aux coalitions qui se constituent parfois très spécifiquement. Nous avons ainsi participé aux opérations en Afghanistan et en Libye, mais nous sommes aussi présents en Irak à travers la formation de l'armée irakienne à Bagdad ou encore les forces spéciales en Jordanie, qui protègent les forces néerlandaises grâce à des F-16. Le ministre de la Défense a annoncé récemment que, l'année prochaine, nous participerions à nouveau, avec ces avions, à des opérations dans la région. Comme vous le savez, nous accompagnons aussi les interventions maritimes de la France en Méditerranée au moyen d'une frégate qui escorte le Charles de Gaulle.

Il faut bien entendu voir les différentes opérations auxquelles nous sommes appelés à contribuer. En tout cas, notre attention est fortement portée sur les missions onusiennes.

**08.03** **Stéphane Crusnière** (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses.

Je compte sincèrement sur vous et votre force de persuasion pour que les discussions relatives au plan stratégique de la Défense insistent fermement sur la participation de la Belgique aux missions onusiennes,

pour autant – comme vous le dites très justement – qu'elle apporte une plus-value. Cela reste essentiel pour la place qu'occupe notre pays sur la scène internationale.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

*Voorzitter: Tim Vandenput.*

*Président: Tim Vandenput.*

#### **09** Questions jointes de

- M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la situation à Palmyre" (n° 5818)
- M. Wouter De Vriendt au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "le crash de l'avion en provenance de Charm el-Cheikh et les risques d'un attentat fomenté par l'EI" (n° 7253)
- Mme Rita Bellens au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "le crash de l'avion dans le Sinaï et l'avis de voyage qui en résulte" (n° 7255)
- M. Georges Dallemagne au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la lutte contre les sources de financement de Daesh" (n° 7467)
- M. Éric Thiébaud au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les attentats parisiens du 13 novembre 2015" (n° 7487)
- M. Raoul Hedebouw au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "le pétrole et les moyens financiers de l'EI" (n° 7511)
- M. Raoul Hedebouw au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "les moyens financiers de l'EI" (n° 7514)
- M. Peter De Roover au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la solution politique au conflit en Syrie" (n° 7587)
- M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la lutte internationale contre le financement de Daesh" (n° 8004)

#### **09** Samengevoegde vragen van

- de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de toestand in Palmyra" (nr. 5818)
- de heer Wouter De Vriendt aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "het neergestorte vliegtuig uit Sharm-el-Sheikh en de kans op een terreuraanslag door IS" (nr. 7253)
- mevrouw Rita Bellens aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "het neergestorte vliegtuig in de Sinaï en het aansluitende reisadvies" (nr. 7255)
- de heer Georges Dallemagne aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de strijd tegen de financieringsbronnen van Daesh" (nr. 7467)
- de heer Éric Thiébaud aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de aanslagen in Parijs op 13 november 2015" (nr. 7487)
- de heer Raoul Hedebouw aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "olie en de financiële middelen van IS" (nr. 7511)
- de heer Raoul Hedebouw aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de financiële middelen van IS" (nr. 7514)
- de heer Peter De Roover aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de politieke oplossing voor het conflict in Syrië" (nr. 7587)
- de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de internationale strijd

## tegen de financiering van Daesh" (nr. 8004)

**09.01 Philippe Blanchart** (PS): Monsieur le ministre, le groupe État islamique s'est emparé de Palmyre en mai dernier, laissant craindre le pire pour ses habitants et son patrimoine archéologique. Ces derniers jours, images à l'appui, l'armée syrienne affirme avoir regagné du terrain autour de la ville de Palmyre. Cette progression s'inscrit dans le cadre d'une grande offensive de reconquête de cette oasis du désert de Syrie, à 210 km au nord est de Damas.

La Fédération russe se déploie davantage pour appuyer les opérations terrestres de l'armée syrienne dans le secteur. Ces offensives participent à la lutte contre le financement de l'État islamique. En effet, dans la région de Palmyre se trouvent les cibles représentant une des principales sources de financement.

Monsieur le ministre, quel regard portez-vous sur cette annonce? Pourriez-vous nous informer de l'évolution de la situation dans la région, et plus particulièrement à Palmyre?

Ma deuxième question porte sur le financement de Daech. Nous le savons, la lutte contre le terrorisme ne peut connaître aucun répit et la communauté internationale doit s'unir pour défendre nos valeurs des droits de l'homme et des libertés. Au-delà des actions devant être prises ou déjà prises et indispensables dans le cadre d'une approche 3D, de nouvelles initiatives doivent impérieusement être prises pour littéralement couper le financement des organisations terroristes comme Daech. Nous avons d'ailleurs déjà souvent discuté de ce sujet et déposé des textes. C'est en ce sens que l'ambassadrice américaine auprès de l'ONU, Samantha Power, a indiqué que les États-Unis voulaient consolider et rationaliser les efforts du Conseil de sécurité sur le financement de Daech.

Quelles mesures ont déjà été prises par l'ONU dans la lutte contre le financement de Daech? Quels en sont les résultats? Comment celles-ci ont-elles été appliquées en Belgique? Quelles nouvelles mesures pourraient-elles être prises pour rendre plus efficaces les sanctions contre ceux qui aident Daech? Notre pays a-t-il pris des initiatives en ce sens au sein des forums internationaux pertinents?

**09.02 Wouter De Vriendt** (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, sinds het indienen van de vraag is er al duidelijkheid over de aard van de terreuraanslag op het Russische toestel. Duidelijk is dat het geen ongeval is. Ik wil echter de vragen handhaven die handelen over het negatieve reisadvies dat Buitenlandse Zaken heeft uitgevaardigd.

Ik kan begrijpen dat dergelijk reisadvies wordt uitgevaardigd, maar waarom wordt dan niet beslist tot een dergelijk reisadvies voor een grotere zone? De kans dat een dergelijke aanslag wordt herhaald in precies die regio is vrij klein. Op basis waarvan beslist u dus om tot een negatief reisadvies over te gaan?

Verder een meer algemene vraag. Wat is volgens u de capaciteit van IS om een terreuraanslag te plegen buiten het eigen gebied? Neemt het risico daarop toe? Over welke aanwijzingen beschikt u?

**09.03 Rita Bellens** (N-VA): Mijnheer de minister, ook mijn vraag gaat over reisadvies.

Als reisadviezen worden aangepast, betreft dat meestal regio's. Er wordt dan gesproken over veiligheid in bepaalde regio's en er volgt eventueel ontrading. Zelden wordt een reisadvies voor een heel land aangepast. We kennen een aantal voorbeelden. U heeft reeds Tunesië aangehaald en er is Egypte.

Ik begrijp dat een reisadvies aanpassen een moeilijk evenwicht zoeken is tussen economische belangen en de veiligheid van de burgers. Een beetje frappant in deze situatie was dat uw reisadvies later kwam dan de beslissing die de touroperatoren al hadden genomen om vluchten naar Sharm el Sheikh te schrappen omdat het volgens hen niet meer veilig was. Ik begrijp de touroperatoren zeer goed, want zij dragen uiteraard de verantwoordelijkheid als zij passagiers naar die bestemmingen brengen.

Welke elementen hebben de doorslag gegeven om vijf dagen na het neerstorten van het toestel een negatief reisadvies te formuleren? Hoe is het ondertussen gesteld met de veiligheidsmaatregelen op de luchthaven van Sharm el Sheikh? Zoals collega De Vriendt reeds vroeg, waarom alleen Sharm el Sheikh en niet heel Egypte? Welke procedure werd gevolgd om te bepalen of een algemeen of een regionaal reisadvies werd gegeven?

Wordt bij een beslissing van een negatief reisadvies overleg gepleegd met de reissector? Hoe verklaart u

dat het negatief reisadvies in dit geval pas werd geformuleerd nadat de private sector reeds had gezegd het niet langer veilig was om klanten naar Sharm el Sheikh te brengen?

**09.04 Peter De Roover** (N-VA): Mijnheer de minister, ik sluit mij aan bij de vragen van de collega's en in het bijzonder van mevrouw Bellens over Sharm el Sheikh.

Ik wil deze vraag een beetje opentrekken naar de problematiek in Syrië en het Midden-Oosten.

Een aantal gebeurtenissen in het recente verleden hebben de indruk gewekt dat het opzetten van een brede internationale coalitie tegen IS in een stroomversnelling komt. Dat zou ons verheugen, al heb ik begrepen dat de Amerikaanse en de Russische minister van Buitenlandse Zaken vandaag zijn samengekomen en het oorspronkelijke optimisme over het vinden van een gezamenlijke standpunt wat voluntaristisch was. Dat is intussen door de feiten tegengesproken.

Het overwinnen van IS volstaat hoe dan ook niet om een stabiel Syrië tot stand te brengen. Dat is tenslotte de doestelling die wij allemaal nastreven.

U schrijft in uw beleidsnota dat een politieke oplossing onontbeerlijk is voor een stabiel Syrië op lange termijn. Ook uw Europese collega's hebben daarvoor hun voorkeur uitgesproken met wisselende benaderingen over de positie van Bashar al-Assad. Er zou sprake zijn van een overgangsregering. Hoe lang deze regering mee de dienst zal uitmaken, is absoluut niet duidelijk. Er moeten dan vrije en eerlijke verkiezingen plaatsvinden.

Een problematiek die mij en mijn fractie bekommert is dat de diverse bevolkingsgroepen binnen Syrië zich in een definitieve oplossing moeten kunnen vinden. Het wantrouwen tussen soennieten, sjiieten, alawieten, christenen, druzen, Koerden, Yezidi's enzovoort vormt een cruciale hinderpaal om tot een duurzame oplossing te komen.

Ongeacht welke coalitie tot stand komt, zij geeft altijd de indruk dat men eerder de een of de andere kaart trekt. Het wantrouwen zou misschien deels kunnen worden weggenomen door het verlenen van een vorm van zelfbestuur ten opzichte van de diverse groepen. In de mate dat zij hun eigen beleid en toekomst vorm kunnen geven, zouden zij zich wellicht minder bedreigd voelen.

Ik heb in dat verband dan ook de volgende vragen voor u, mijnheer de minister.

Bij de diplomatieke onderhandelingen werd in november nog afgesproken dat de Syrische regering en de oppositie, wat dat ook mag betekenen, vanaf 1 januari met elkaar zouden gaan praten. Het Amerikaanse State Department noemt 1 januari een doel, geen deadline. Dat is een belangrijke nuance. Er is vanzelfsprekend ook grote onenigheid over de vraag welke oppositiegroepen kunnen deelnemen aan de onderhandelingen en welke groepen er worden uitgesloten. Hoe ziet u de situatie?

Aansluitend hierop, hoe representatief is de oppositie? Daarover bestaat heel wat onduidelijkheid. Wat is het standpunt van de oppositie over de overgangperiode waarin Bashar al-Assad een bepaalde rol zou kunnen spelen?

Welke ruimte ziet u in een definitieve oplossing voor zelfbestuur voor de diverse bevolkingsgroepen die Syrië rijk is? Laten wij immers niet vergeten dat de grenzen die ooit voor Syrië bepaald zijn, zeer arbitraire grenzen zijn die misschien weinig met de realiteit ter plekke te maken hebben.

**09.05 Didier Reynders**, ministre: Monsieur le président, chers collègues, la menace que représente le terrorisme pour le Moyen-Orient, pour l'Europe et pour le monde entier reste évidemment importante. Elle nous oblige à adapter constamment notre attitude et à adopter une approche pluridimensionnelle visant la région comme l'Europe, et combinant notamment les efforts politiques et diplomatiques avec les mesures sécuritaires ou préventives.

Nous avons toujours souligné que la stratégie militaire contre Daech ne suffirait pas. Il faut une stratégie politique, un soutien humanitaire aux populations concernées et une assistance aux pays de la région pour faire face aux conséquences de la crise. Il faut par ailleurs s'attaquer aux racines profondes des crises.

En Syrie, il est essentiel et urgent de voir se mettre en place une transition politique inclusive qui permettra

enfin de faire taire les armes.

Sinds de International Syrian Support Group in Wenen is samengekomen is het politieke proces voor een oplossing van het conflict in gang gezet. Het is de bedoeling vanaf 1 januari 2016 onderhandelingen op te starten tussen het regime van president Assad en de Syrische oppositie. Om een representatieve delegatie van de Syrische oppositie samen te stellen heeft Saudi-Arabië verschillende fracties van de oppositie in Riyad samengebracht. Daar is vorige week op 10 december een akkoord bereikt over de vertegenwoordiging van de Syrische oppositie tijdens de onderhandelingen.

Voorts pleiten zij onder meer voor een pluralistische samenstelling van het toekomstige Syrië, alsook voor de bescherming van de territoriale integriteit van het land, elementen die ik uiteraard kan onderschrijven.

De Syrische oppositie stelt daarnaast als voorwaarde voor het transitieproces het vertrek van president Assad en zijn naaste omgeving voor. De gezamenlijke verklaring van de ISSG spreekt zich echter niet uit over de toekomst van president Assad, al blijft het duidelijk dat iemand die verantwoordelijk is voor zoveel mensenrechtenschendingen, en mogelijk zelfs oorlogsmisdaden, geen deel kan uitmaken van een toekomstig democratisch Syrië. Na zes maanden onderhandelen, dus midden 2016, is het de bedoeling om een overgangsregering te installeren, die dan binnen de 18 maanden nieuwe verkiezingen zou kunnen organiseren.

Voorts werkt Jordanië aan het samenstellen van een lijst met terroristische organisaties. Als er eensgezindheid is over deze lijst, kan er met de gewapende groepen die niet als terroristisch worden beschouwd een staakt-het-vuren worden afgesproken. Dit staakt-het-vuren zou gradueel kunnen worden ingevoerd, eventueel begeleid met vertrouwenswekkende maatregelen.

Het is evident dat het politiek proces nog veel inspanningen zal vergen van alle betrokken actoren, inclusief regionale spelers als Saudi-Arabië en Iran, maar het is voor het eerst sinds lang dat er een perspectief is voor een politieke oplossing voor een conflict dat al bijna vijf jaar aan de gang is en dat zoveel humanitair lijden heeft veroorzaakt.

Afin de lutter efficacement contre Daech, il faut également veiller à couper les financements dont l'organisation dispose. Un groupe de travail spécifique a été mis sur pied au sein de la coalition. L'approche poursuivie se traduit, d'une part, par des frappes aériennes ciblées et, d'autre part, par des mesures internes prises par les pays de la coalition, au premier rang desquels les pays frontaliers de la Syrie, comme la Turquie et les pays de la région, notamment les pays du Golfe. Il s'agit d'éviter l'achat de produits provenant des zones tenues par Daech, mais également de contrôler les financements, par exemple de personnes privées, allant vers l'organisation terroriste.

Des efforts importants ont été consentis mais il reste encore du travail à faire. Je souligne, par ailleurs, que Daech semble bénéficier de fonds propres importants issus de divers trafics, de taxes perçues auprès des populations des villes conquises ou d'extorsions de fonds, sur lesquels nos moyens d'action sont évidemment plus limités.

Nous travaillons, par exemple, dans d'autres domaines. Je pense à ces trafics concernant des œuvres d'art. Je pense aussi à l'action de la CTIF en Belgique dans le cadre de toutes les démarches que l'on peut introduire sur des financements plus limités concernant des combattants étrangers.

België is zeer actief op EU- en VN-niveau alsook bij andere internationale organisaties die zich met de problematiek bezighouden, zoals de Raad van Europa en de OVSE. Daarnaast zijn wij actief lid van de globale anti-Daesh-coalitie en tegelijk zetten wij in op belangrijke contacten op bilateraal niveau. België neemt actief deel aan de VN-coördinatie inzake contraterrorisme en preventie van gewelddadig extremisme. Wij kijken ook toe op de nauwgezette implementatie van de relevante VN-resoluties ter zake.

La Belgique reste également fermement engagée dans la coalition anti-Daech. Elle prend ses responsabilités et contribue à cette coalition sous plusieurs aspects: militaire, humanitaire, mesures internes et externes pour combattre le phénomène des *foreign terrorist fighters*. Récemment, nous avons ainsi mobilisé la frégate Léopold 1<sup>er</sup> pour une mission d'escorte dans une approche défensive du porte-avions Charles de Gaulle. Cette mission a été confirmée par le gouvernement sur base de l'article 47, 2, du Traité européen.

Sur le plan des *foreign terrorist fighters*, les départs de jeunes depuis la Belgique vers les zones de combats ont été réduits. Il n'est cependant pas question pour la Belgique de relâcher ses efforts, car la menace persiste.

En ce qui concerne le financement de Daech, la Belgique a pris une série de mesures annoncées par le gouvernement fédéral en janvier 2015, dont celle qui vise à activer le mécanisme prévu par la loi pour identifier les personnes qui sont impliquées dans le financement du terrorisme. Une plate-forme spécifique du Conseil national de sécurité a été mise sur pied. Les ministres des Finances et de la Justice ont adopté la circulaire du 7 septembre, qui permet l'application de l'arrêté royal du 28 décembre 2006 portant sur le gel des avoirs de personnes impliquées dans le terrorisme.

Je vous propose de les interroger pour de plus amples détails. En ce qui me concerne, j'aborde cette question de manière systématique avec mes interlocuteurs de la région.

Aangaande de specifieke vragen met betrekking tot de Egyptische situatie kan ik melden dat er een brede internationale overtuiging is, ook in Rusland, dat het incident met het Russische vliegtuig dat van de luchthaven van Sharm el Sheikh was vertrokken een terroristische aanslag was. Rusland meldde: "We can say with confidence that this was a terrorist attack." Soms spreken de Russen dus in het Engels. Dat is een positieve evolutie in onze internationale samenleving. Egypte blijft evenwel verklaren dat er nog geen zekerheid is over de oorzaak van de gebeurtenis.

De reisadviezen worden opgemaakt in overleg met onze ambassades ter plaatse, de diensten van de FOD Buitenlandse Zaken, zoals het crisiscentrum, de veiligheid en de geografische dienst, mijn kabinet en de bevoegde veiligheidsdiensten. Soms wordt een onderscheid gemaakt tussen landen waar het advies voor het gehele grondgebied verplaatsingen ontraadt en landen waar verplaatsingen alleen ontraden worden voor bepaalde probleemgebieden, terwijl in andere delen van het land reizen mogelijk blijven. Het is niet ongewoon dat sommige delen van een land echt gevaarlijk zijn, terwijl in andere regio's een gewone of verhoogde waakzaamheid voldoende is, zoals bijvoorbeeld in Egypte. Dat was enkele jaren geleden ook al het geval voor Egypte, meer bepaald in de zomer van 2013.

Na de aanslag van 31 oktober 2015 op het Russische passagiersvliegtuig werd beslist om alle reizen naar Sharm el Sheikh momenteel af te raden, en om de nodige verzekering te krijgen over de veiligheidssituatie op de luchthaven. De situatie ter plaatse wordt nauw opgevolgd en het reisadvies zal worden aangepast zodra er voldoende garanties zijn dat de lokale autoriteiten het nodige doen om de veiligheid van de toeristen te verzekeren, zoals strengere controles in en rond de luchthaven en een betere bescherming van hotels en andere toeristische trekpleisters.

Sommige touroperators kunnen vlugger dan ons departement iets meedelen aan hun klanten. Soms wachten zij op ons reisadvies. In het geval van Egypte waren er verschillende categorieën touroperators. Sommige kwamen vroeger met hun reactie dan wij, andere later. Wij volgen altijd dezelfde procedure om een reisadvies aan te passen of een nieuw reisadvies te publiceren.

Ik kan nog zeggen dat ik aan verschillende collega's gevraagd heb naar meer overleg omtrent de publicatie van het reisadvies. Het gaat immers om een taak op nationaal vlak. Wij hebben daarover al contact met verschillende partners maar het is belangrijk om meer contacten te leggen, bijvoorbeeld met onze buurlanden, om te trachten dezelfde richting uit te gaan. Nogmaals, het gaat om een taak van nationaal niveau.

Ik voeg eraan toe dat het om een advies gaat. Wij geven dat advies op basis van alle mogelijke elementen die wij ter beschikking hebben, met het oog op de veiligheidsgarantie voor onze landgenoten. Het gaat echter om een advies, het blijft altijd mogelijk om, ondanks een negatief advies, toch naar het betreffende land te reizen.

**09.06 Philippe Blanchart (PS):** Merci, monsieur le ministre. Beaucoup de choses ont été dites. On constate que depuis l'implication de la Russie dans ce dossier, pas mal de choses évoluent et risquent encore de fortement bouger.

En ce qui concerne les sources de financement, vous avez répondu: les frappes ciblées, éviter les achats et les trafics, etc. Je pense également qu'il faut mettre le paquet sur les moyens de pression éventuels que nous pouvons avoir avec les États qui financent Daech. Ce n'est un secret pour personne que certains

émirats arabes sont derrière ce financement.

**09.07 Rita Bellens** (N-VA): Mijnheer de minister, ik wilde nog één zaak opmerken.

Als de touroperators vluchten annuleren, dan wil dat zeggen dat zij echt gevaar zien ter plaatse. De reiscontractenwet is daarover zeer duidelijk voor touroperators. De privésector zal uiteraard alles doen om iets te kunnen verdienen en zal echt pas in allerlaatste instantie een reis of vlucht annuleren. Ik hoor u graag zeggen dat er in de toekomst meer overleg zal komen. Dat is zeer belangrijk.

*Voorzitter: Rita Bellens.*

*Présidente: Rita Bellens.*

**09.08 Peter De Roover** (N-VA): Mijnheer de minister, ik ben blij dat er eindelijk een perspectief is op een politieke oplossing. Ik wil uw voluntarisme steunen en mag hopen dat het ook bewaarheid wordt, want een definitieve *appeasement* moet in die richting evolueren.

Wij stellen vast dat Saudi-Arabië een aantal initiatieven heeft genomen. U weet dat sommige mensen in de Kamer Saudi-Arabië per definitie in het kamp van de tegenstander willen duwen. Wij zullen afwachten wat de evolutie is. Ik behoor wat dat betreft tot een middengroep die de houding van Saudi-Arabië kritisch in het oog houdt, maar toch hoopt dat het land zijn verantwoordelijkheid neemt in de strijd tegen IS, waarvoor het Saudi-Arabië eigenlijk van nature een tegenstander zou moeten zijn.

Wij mogen hopen dat het initiatief dat deze week werd genomen, mag leiden tot een versterking van het internationaal bondgenootschap tegen IS, wat collega's daarover ook mogen beweren.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**10 Question de M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la politique européenne de voisinage" (n° 5819)**

**10 Vraag van de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "het Europese nabuurschapsbeleid" (nr. 5819)**

**10.01 Philippe Blanchart** (PS): Madame la présidente, monsieur le ministre, le 18 novembre 2015, la Commission européenne a dévoilé les grandes lignes du réexamen de la politique européenne de voisinage, exposant l'approche renouvelée de l'Union à l'égard de ses voisins orientaux et méridionaux. La priorité et l'accent ont été mis sur la stabilisation du voisinage. L'objectif est également de promouvoir les valeurs et intérêts communs, tout en incitant les partenaires à renforcer leur coopération en matière de sécurité. L'accent est donc mis également sur l'aspect sécuritaire. Ce réexamen fait suite à des consultations élargies avec les États membres, les pays partenaires, les organisations internationales, les partenaires sociaux, la société civile, les acteurs économiques et les universités.

Monsieur le ministre, connaissez-vous les chiffres de la participation à cette consultation publique? Que pensez-vous de la direction que prennent les orientations de la nouvelle politique de voisinage? Avez-vous plus d'informations sur les objectifs de cette nouvelle politique? Comment les aspects terrorisme et sécurité ont-ils été pris en compte? L'accent ayant été mis notamment sur l'aspect sécuritaire, l'aspect des droits de l'homme reste-t-il primordial? Qu'en est-il de la politique migratoire et de la position de la Tunisie? Enfin, le budget alloué à la politique européenne de voisinage a-t-il été remis en question? Avez-vous plus d'informations sur la répartition du financement?

**10.02 Didier Reynders**, ministre: Madame la présidente, monsieur Blanchart, dans le cadre de la révision de la politique européenne de voisinage, les instances européennes ont mené de larges consultations auxquelles les pays partenaires de l'Union européenne, des organisations internationales, la société civile et le monde académique ont participé. Au total, plus de 250 contributions écrites sont parvenues à la haute représentante, Mme Mogherini.

Sur cette base, les institutions européennes ont produit, le 18 novembre, une communication commune sur la révision de la politique européenne de voisinage dans un cadre politique marqué par la montée des

conflits, de l'extrémisme et du terrorisme dans notre voisinage sud, avec les conséquences que l'on sait en matière de migration et par l'action de la Russie dans notre voisinage est.

La révision de la politique de voisinage a pour objectif de développer des partenariats plus efficaces dans un contexte d'interdépendance accrue entre l'Union européenne et ses voisins afin de stabiliser les pays du voisinage, notamment à travers le renforcement de la démocratie et le développement économique.

L'Union européenne veillera, néanmoins, à appliquer le principe de différenciation. Chaque partenaire est libre de déterminer la nature et l'intensité de son engagement avec elle.

La communication commune de l'Union européenne évoque plusieurs grands axes qui guideront la politique européenne de voisinage révisée: une plus grande flexibilité des instruments européens d'aide, y compris financiers, afin de mieux répondre aux changements parfois soudains dans notre voisinage. Le développement économique et la création de marchés ouverts sont des éléments-clés de stabilisation des pays du voisinage dont la jeunesse est trop souvent privée de perspectives. La réforme du secteur de la sécurité, la prévention des conflits, le contre-terrorisme, et les politiques antiradicalisation sont autant de secteurs dans lesquels l'Union européenne profitera d'une coopération renforcée avec ses voisins. Il en va de même pour ce qui concerne la lutte contre les migrations illégales et le trafic des êtres humains. Une attention particulière sera aussi portée à la sécurité énergétique de l'Union européenne et de ses voisins.

Cela dit, les budgets alloués à la politique de voisinage ne vont pas évoluer. En effet, le cadre financier de l'Union européenne a été fixé pour la période 2014-2020 et ne devrait pas être modifié. Le défi consiste donc à travailler plus efficacement, d'où l'accent mis sur une meilleure flexibilité de nos instruments. Cela n'empêche évidemment pas parfois de prendre des décisions spécifiques dans le cadre de nos relations avec l'un ou l'autre partenaire.

Ce dossier du voisinage est un dossier-clé. J'ai effectué, en 2015, de nombreuses visites tant dans notre voisinage est que dans notre voisinage sud afin de mieux appréhender la situation sur le terrain. C'était le cas en Ukraine, en Azerbaïdjan, en Arménie ou en Jordanie, par exemple.

Je continuerai, bien entendu, à aller dans cette voie.

**10.03 Philippe Blanchart (PS):** Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**11 Question de M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la situation en Ukraine" (n° 5992)**

**11 Vraag van de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken in Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de situatie in Oekraïne" (nr. 5992)**

**11.01 Philippe Blanchart (PS):** Madame la présidente, monsieur le ministre, le 15 novembre dernier, l'Ukraine s'est rendue une nouvelle fois aux urnes pour le second tour des municipales. Les mairies de certaines villes-clés étaient encore disputées, mais le pays, déjà peu passionné par le premier tour du 25 octobre, semble davantage préoccupé par la tragédie du 13 novembre et ses habitants manifestent leur chagrin.

Toutefois, selon certains représentants du gouvernement, le drame de Paris ne serait que le début d'une campagne d'attentats qui devraient entre autres viser Kiev.

Le président Petro Poroshenko a lui-même évoqué cette menace. "Un nouveau danger a fait son apparition", a-t-il déclaré. "Nous avons obtenu des informations sur les liens possibles des terroristes islamistes avec ceux qui ont été arrêtés en Ukraine." Début novembre en effet, un des chefs d'al-Nosra, avait été interpellé à Kiev. Le ministre de l'Intérieur va dans le même sens et craint des actes terroristes dans les prochains jours, impliquant explosifs et armes à feu dans les plus grandes villes d'Ukraine, comme Kiev, Kharkiv et Dnipropetrovsk.

Sur le terrain, la situation serait de plus en plus tendue. De nouvelles violations du cessez-le-feu seraient constatées quotidiennement sur la ligne de démarcation séparant les forces ukrainiennes des troupes séparatistes dites pro-russes. La destruction d'un arsenal situé dans la ville de Svatove, à mi-chemin entre Kharkiv et Louhansk, a entraîné l'évacuation des habitants de la zone.

Monsieur le ministre, quel regard portez-vous sur ces déclarations: récupération politique ou réelle menace? Quelles pourraient être les répercussions des attentats de Paris sur le pacte tripartite alliant la Russie, la Syrie et l'Iran? Quelle est la situation actuelle en Ukraine, où un retour définitif de la paix semble de plus en plus improbable?

Enfin, quel est le résultat de ces élections municipales?

**11.02** **Didier Reynders**, ministre: Le 23 novembre, j'ai rendu une nouvelle visite en Ukraine en compagnie de mes collègues du Benelux. Il s'agissait de renouveler notre soutien à l'Ukraine au moment où elle tend à passer à l'arrière-plan de l'actualité par rapport à la crise migratoire et au terrorisme.

Outre le rappel de notre appui à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et à la mise en œuvre intégrale des accords de Minsk par toutes les parties, nous avons insisté sur la nécessité de réformer l'appareil judiciaire et d'engranger des résultats dans la lutte contre la corruption. Nous avons aussi signalé le besoin d'améliorer la situation des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire ukrainien.

S'agissant spécifiquement des accords de Minsk, je me félicite en premier lieu du respect du cessez-le-feu depuis début septembre. Malgré un regain de tension en novembre, on peut estimer qu'il est largement respecté. La priorité était la désescalade militaire. Elle est aujourd'hui une réalité. On peut se réjouir que des dizaines de milliers de personnes voient leur vie retourner à une situation plus proche de la normale et que l'on cesse de compter les victimes tous les jours.

C'est l'occasion pour l'OSCE de développer ses activités de déminage, une opération très importante à entamer dans la région.

Le processus politique est également essentiel. Vous vous rappellerez que durant sa présidence au Comité des ministres du Conseil de l'Europe, la Belgique a insisté sur le rôle que la Commission de Venise pourrait jouer en appui à ce processus politique. Il est très fragile et laborieux. Il est indispensable que des élections locales séparées en février prochain se tiennent dans des conditions acceptables, c'est-à-dire conformément à la loi ukrainienne et sous la supervision de l'OSCE.

Il faut des avancées parallèles sur la décentralisation, essentielle pour la mise en œuvre des accords de Minsk mais aussi pour la réforme de la gouvernance en Ukraine et le statut spécial du Donbass.

Ne perdons pas de vue que l'objectif principal est que l'Ukraine recouvre le contrôle de sa frontière avec la Russie.

Le pays s'est également engagé à adhérer aux statuts de Rome de la Cour pénale internationale, ce qui requiert un amendement constitutionnel.

Au plan humanitaire, la libération de tous les prisonniers se fait encore attendre. Comme vous le savez, j'ai appelé à plusieurs reprises à la libération de Nadia Savchenko et Oleg Senkov, ainsi que d'autres prisonniers ukrainiens détenus en Russie.

Je suis très préoccupé par l'accès des ONG humanitaires aux régions séparatistes. J'ai été choqué par l'expulsion de Médecins sans frontières et d'autres ONG humanitaires de la région de Louhansk. Ceci a des conséquences graves puisque MSF soignait notamment des patients tuberculeux multi-résistants. En date du 11 décembre, seules deux organisations humanitaires internationales, le CICR et l'ONG PIN avaient accès aux régions séparatistes.

Du côté ukrainien, on constate également des restrictions à l'aide humanitaire, notamment en ce qui concerne la liberté de mouvement près de la ligne de contact.

Je voudrais ajouter que nous avons eu encore l'occasion de faire le point sur la situation en Ukraine lors de la réunion ministérielle de l'OTAN à laquelle a participé, pour l'une des sessions, mon homologue ukrainien.

La solidarité de l'organisation fut à nouveau exprimée à travers les quelques actions qu'elle peut mener sur place. Nous sommes revenus sur cette situation au cours du Conseil Affaires étrangères de l'Union européenne dans le cadre de l'analyse du partenariat oriental. Le débat reviendra au Conseil européen, notamment au sujet de la prolongation des sanctions à l'encontre de la Russie – probablement pour une période de six mois – en fonction de l'évolution, qui comprend quelques éléments positifs dans la mise en œuvre des accords de Minsk, bien que ceux-ci ne soient pas encore complètement appliqués.

**11.03 Philippe Blanchart (PS):** Monsieur le ministre, nous sommes toujours sur la même ligne.

Évidemment, la crainte de Kiev est que Moscou n'utilise la crise syrienne pour détourner l'attention et que les Occidentaux ne baissent la garde en termes de sanctions pour mieux coopérer avec la Russie dans d'autres dossiers. En ce domaine, tout peut évoluer.

Le point de vue de l'Allemagne consiste à vouloir tendre la main aux Russes et à lever progressivement les sanctions, au motif qu'elle a besoin du Kremlin dans d'autres crises.

Il importe de rester attentif à la situation, tout en visant un processus de désescalade, comme vous l'avez déjà suggéré à plusieurs reprises, dans nos relations avec la Russie.

Enfin, il convient de ne pas perdre de vue la situation des russophones qui vivent dans la région est de l'Ukraine. Vous en avez parlé avec beaucoup de précautions oratoires. En tout cas, à la frontière, le contexte est toujours très difficile pour les Ukrainiens d'expression russe.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**12 Question de M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la situation des yézidis en Irak" (n° 6060)**

**12 Vraag van de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de situatie van de jezidi's in Irak" (nr. 6060)**

**12.01 Philippe Blanchart (PS):** Monsieur le ministre, la prise du Mont Sinjar par les troupes de l'État islamique en août 2014 a marqué le début des exactions et d'un véritable désastre humanitaire pour les populations yézidies. Entre 700 000 et 1 million de personnes devaient quitter la région en catastrophe. Exécutions de masse filmées, décapitations, enlèvements systématiques des femmes et des enfants, tortures, viols, destruction et pillage des villages, etc. Ces crimes ont horrifié le monde entier et se poursuivent encore aujourd'hui. Plus de 4 000 personnes seraient toujours séquestrées par l'État islamique, principalement des femmes. Les femmes et les fillettes sont vendues sur les marchés. Une grille tarifaire (120 euros pour une jeune fille âgée de 10 à 20 ans) est établie en fonction de l'âge. Les enfants sont intégrés dans l'armée et entraînés à tuer ou font l'objet de rançons. Dès septembre 2014, au Conseil des ministres, le gouvernement général du Kurdistan a ouvert un bureau du génocide à Duhok, ville où se réfugient les victimes pour gagner du temps, entre les crimes et leur enquête. Les femmes qui s'y présentent passent des examens médicaux: test MST, test de grossesse, examen psychologique. Un rapport complet est établi ou archivé.

Monsieur le ministre, quel regard portez-vous sur cette situation qui stagne depuis plus d'un an? Quelles sont les informations dont vous disposez sur cette tentative de génocide? Quel est le nombre de personnes exécutées? Quel serait le nombre de femmes et de fillettes détenues, transformées en esclave? Quelles sont leurs chances de s'en sortir? Combien ont pu échapper à leurs bourreaux? Quelles sont les initiatives mises en place pour leur venir en aide par les différentes instances internationales?

La gravité de la situation a poussé les autorités religieuses à autoriser les IVG. Combien d'interventions de ce type ont-elles été pratiquées? Dans quelles conditions et avec quel encadrement? Où en sont les procédures juridiques lancées par le bureau d'enquête du Haut Comité pour l'identification des crimes génocidaires? Combien de dossiers ont été transmis à la Cour pénale internationale? Quelle est la position du Conseil de sécurité de l'ONU dans ce dossier? Enfin, quelle contribution la Belgique apporte-t-elle?

**12.02 Didier Reynders,** ministre: Bien que l'avancée de Daech ait pu être dans une certaine mesure

contenue et même repoussée à certains endroits dans la région kurde d'Irak, la situation des Yézidis est effectivement dramatique. Les pertes humaines sont immenses. De très nombreux Yézidis sont encore captifs de Daech et réduits à l'état d'esclavage. Des dizaines de milliers de Yézidis sont déplacés et vivent dans des camps de réfugiés. Les villages du Sinjar sont en grande partie dévastés et la menace de Daech reste toujours présente.

Les Yézidis, tout comme les autres minorités, font l'objet d'une attention soutenue de la part de la communauté internationale. De nombreuses organisations internationales effectuent un important travail de documentation des crimes et de collectes des témoignages, y compris sur la traite des êtres humains, notamment sur la base de la résolution 2139 du Conseil de sécurité de l'ONU qui exige de toutes les parties qu'elles prennent toutes les mesures appropriées pour protéger les civils, y compris les membres des communautés ethniques, religieuses et confessionnelles. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme a publié en mars dernier un rapport présenté au Conseil de sécurité lors d'un débat ministériel ouvert consacré aux victimes de violences ethniques ou religieuses au Moyen-Orient. Il ressort de ce rapport que les actes barbares perpétrés par Daech à l'encontre des Yézidis pourraient constituer un véritable génocide dans le sens juridique du terme. Comme vous le savez, le crime de génocide tout comme les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre que Daech aurait aussi commis selon ce rapport ne se prescrivent pas. Les informations ainsi récoltées sont d'une importance capitale pour étayer des poursuites futures contre les auteurs de ces faits commis non seulement contre les Yézidis mais aussi contre les autres minorités.

La question de la protection des minorités n'est pas seulement abordée au sein du Conseil de sécurité mais aussi dans d'autres enceintes internationales. Une conférence consacrée à la protection des victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient a ainsi été organisée en septembre à Paris et a réuni 56 États et 11 organisations régionales et internationales dont la Belgique, pour débattre des moyens à mettre en œuvre pour soutenir les membres de ces communautés. Lors du Conseil Affaires étrangères du 14 décembre, la situation en Irak, dont le sort des Yézidis, a été discutée. Dans les conclusions qui ont été adoptées, une attention particulière est demandée pour les Yézidis et les chrétiens et les atrocités dont ils sont victimes.

En ce qui concerne la Belgique, la situation relative aux Yézidis comme celle des autres minorités en Irak mais aussi en Syrie est suivie avec une grande attention par mes services et par nos postes diplomatiques, notamment ceux situés dans la région. J'ai moi-même eu l'occasion d'aborder ce thème à différentes occasions et notamment en juin lors de ma visite à Erbil. Le soutien aux Yézidis tout comme celui aux autres minorités d'Irak et plus largement au peuple irakien dans son ensemble passe d'abord par une lutte résolue contre Daech. Vous savez que la Belgique participe à cet effort puisqu'elle est un membre actif de la coalition internationale contre l'État islamique. Une protection à plus long terme doit être également assurée par la mise en œuvre pleine et entière du principe d'inclusivité. L'Irak doit être un État dans lequel chaque citoyen se sent chez lui et est traité de manière égale. La Belgique a rappelé à de très nombreuses reprises et a des interlocuteurs à tous les niveaux l'importance de ce principe d'inclusivité. Il faut également venir en aide de manière immédiate aux victimes. La Belgique fournit une aide humanitaire importante à l'Irak, principalement via les grandes agences actives dans le pays.

Cette aide n'est évidemment pas destinée exclusivement à des groupes particuliers. Cela contreviendrait au principe d'impartialité des interventions humanitaires. Les Yézidis en ont cependant bénéficié comme toutes les autres personnes les plus vulnérables, indépendamment de leur nationalité, ethnie ou religion.

Enfin, la Belgique est extrêmement attachée à la lutte contre l'impunité. Nous avons à de nombreuses reprises rappelé l'importance que nous attachons à cet égard à la ratification par l'Irak du statut de Rome sur la Cour pénale internationale, de l'accord sur ses privilèges et immunités et au renvoi par le Conseil de sécurité des Nations unies de la situation en Syrie devant cette même cour.

À propos des différents chiffres que vous avez demandés, je demanderai que sur la base de ce qui a notamment été communiqué par le Haut Commissariat aux droits de l'homme, on puisse vous donner peut-être par écrit plus de précisions mais, comme vous l'imaginez, ces chiffres ne sont pas toujours évidents à collationner.

**12.03 Philippe Blanchart (PS):** D'accord, je vous en remercie, monsieur le ministre.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**13** Question de M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la problématique des disparitions forcées" (n° 6061)

**13** Vraag van de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "gedwongen verdwijningen" (nr. 6061)

**13.01** **Philippe Blanchart** (PS): Monsieur le ministre, le 30 août dernier marquait la journée internationale des victimes de disparitions forcées. Les auteurs de ces violations des droits de l'homme sèment la terreur. Une disparition a un effet doublement paralysant: et pour les victimes, souvent torturées et dont la vie est constamment menacée, et pour les membres de la famille qui ignorent le sort de leurs proches. Le sentiment d'insécurité résultant de cette pratique touche aussi la communauté et l'ensemble de la société.

Loin d'être une pratique du passé réservée aux dictatures militaires, la disparition forcée continue à être utilisée par certains États, en particulier comme moyen de répression politique des opposants. Un nombre alarmant d'actes commis ces dernières années par des acteurs non étatiques, notamment des groupes armés extrémistes et terroristes, peuvent être assimilés à des disparitions forcées et constituent des violations flagrantes des droits de l'homme.

La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées a été adoptée par le Conseil des droits de l'homme lors de sa première session de juin 2006. Depuis sa création, le groupe de travail de l'ONU sur les disparitions forcées ou involontaires a porté 54 405 cas à l'attention de 104 gouvernements.

Monsieur le ministre, combien de dossiers ont-ils été traités par le groupe de travail des Nations unies depuis sa mise en place? Quel serait le nombre de personnes disparues? Combien de pays sont concernés par ces disparitions? Quels sont les pays les plus touchés par ce type de violations des droits de l'homme? Ce classement est-il en évolution? Quel est le bilan des actions menées? Dans quelle mesure la lutte contre le terrorisme est-elle utilisée par certains États comme excuse pour de tels agissements? Quel est le soutien apporté par la Belgique dans ce combat?

**13.02** **Didier Reynders**, ministre: Monsieur Blanchart, pour la Belgique, la lutte contre les disparitions forcées doit être vue dans le contexte de la lutte contre l'impunité, l'un des chevaux de bataille de la politique étrangère de la Belgique. Je considère la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées comme un instrument important dans la lutte contre l'impunité. La Belgique est d'ailleurs membre du groupe des amis de la lutte contre les disparitions forcées qui a joué un rôle-clé dans les négociations concernant cette Convention.

Notre pays a ratifié la Convention en 2011 et soutient les appels lancés par le groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, composé de cinq experts indépendants au pays tiers pour ratifier la Convention.

Concrètement la Belgique a par exemple organisé un séminaire sur la Convention en 2013. Il a été ouvert aux fonctionnaires des pays tiers. La Belgique y a partagé ses expériences sur le processus de ratification de la Convention et l'élaboration du rapport belge sur sa mise en œuvre. Elle a appelé aussi des pays tiers à ratifier cette Convention lors de l'examen périodique universel et lors de contacts bilatéraux. Nous continuerons à agir en ce sens.

**13.03** **Philippe Blanchart** (PS): Il est évidemment rassurant de rester à la pointe du combat dans ce domaine. Il est important de rappeler qu'il doit encore être mené aujourd'hui.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**14** Question de M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "les droits de la femme en Arabie saoudite" (n° 6093)

**14** Vraag van de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de

## **vrouwenrechten in Saudi-Arabië" (nr. 6093)**

**14.01 Philippe Blanchart (PS):** Madame la présidente, monsieur le ministre, les organisations de défense des droits de l'homme ne cessent de critiquer le gouvernement saoudien et la discrimination qu'il pratique envers les femmes. Le précédent roi, Abdallah, s'était pourtant engagé à assouplir la stricte ségrégation des sexes, faciliter l'accès des femmes au marché de l'emploi et élargir leurs droits politiques. Force est cependant de constater que les interdictions restent multiples pour les femmes, la charia et les coutumes tribales régissent encore une société ultra-conservatrice où les femmes n'ont toujours pas le droit, notamment, de conduire une voiture, de suivre un cours de gym ou encore de se rendre à un match de foot sans leur tuteur. L'Arabie saoudite demeure l'un des pays où l'écart entre le taux d'emploi des hommes et celui des femmes s'élève à plus de 23 %. Il n'y a ni égalité de salaire, ni égalité pour les heures de travail hebdomadaires. De même, les femmes ne peuvent travailler que dans un nombre restreint de domaines, alors qu'aucune loi écrite ne leur interdit l'exercice d'un quelconque métier.

Des cités industrielles dont les hommes seraient bannis devaient voir le jour en 2013. Ce projet s'inscrivait dans une série d'initiatives des pouvoirs publics visant à encourager la création d'emplois destinés aux femmes afin de leur permettre de jouer un rôle plus important dans le développement du pays.

Monsieur le ministre, quel est le bilan, à ce jour, de la situation des femmes en Arabie saoudite? Selon vous, que reflète ce bilan quant à la volonté et l'implication réelle de ce gouvernement pour faire bouger les choses?

En 2012, un sondage auprès de femmes travaillant en Arabie saoudite indiquait que 60 % de celles-ci souhaitaient acquérir une plus grande indépendance financière grâce à leur travail et que les femmes âgées de moins de 25 ans tenaient à mettre à profit les compétences acquises durant leur formation. Le gouvernement a-t-il pris en compte ces éléments depuis lors? Quelles sont les avancées en la matière? Quel est l'aboutissement du projet relatif aux cités industrielles? Quel regard portez-vous sur ce type de démarche maintenant la non-mixité?

Le droit de vote aux élections de l'Assemblée consultative devait être accordé aux femmes à partir de 2015. Est-ce en application?

Qu'en est-il des droits politiques des femmes? Des initiatives sont-elles déployées pour accompagner une avancée démocratique dans ce pays? De quel type et via quels relais?

**14.02 Didier Reynders, ministre:** Monsieur Blanchart, je partage, bien sûr, votre préoccupation concernant la situation des droits de femmes en Arabie saoudite qui sont bien en deçà des attentes internationales. On note un timide progrès ces dernières années: la nomination de 30 femmes dans le conseil de la Shora consultative et, plus récemment, la participation de femmes aux élections municipales avec 19 femmes élues. Le programme de bourse lancé en 2005 par le Roi Abdallah a déjà donné, par ailleurs, l'occasion à de nombreuses femmes saoudiennes d'étudier à l'étranger. Les femmes ont aujourd'hui plus d'opportunités pour rentrer sur le marché du travail.

Je tiens à souligner qu'il existe de nombreuses organisations de et pour les femmes en Arabie saoudite et que ces organisations de femmes ne sont pas en faveur de déclarations publiques de l'étranger. Elles craignent que ce type d'action ne soit contre-productive et remette en cause les progrès déjà accomplis. Par conséquent, la Belgique et l'Union européenne préfèrent agir dans le cadre d'une approche plus discrète. Comme pour tous les autres pays, les droits humains font partie intégrante de nos relations bilatérales avec l'Arabie saoudite. Je peux vous rassurer: la Belgique aborde le sujet des droits de l'homme, en particulier le droit des femmes, systématiquement dans ses contacts bilatéraux. Tout comme j'ai déjà eu l'occasion de dire que nous abordons aussi des dossiers individuels dans les contacts bilatéraux avec nos collègues saoudiens.

Pour conclure, je rappelle que lors de l'examen périodique universel de l'Arabie saoudite qui a eu lieu en octobre 2013, la Belgique a adressé des questions et des recommandations au gouvernement saoudien en ce qui concerne les droits de l'homme avec en particulier la situation des femmes. Nous allons poursuivre dans cette voie maintenant que nous revenons en tant que membre du Conseil des droits de l'homme de Genève, à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

**14.03 Philippe Blanchart (PS):** Merci d'être attentif, monsieur le ministre.

À titre anecdotique, il faudra peut-être s'interroger sur les techniques de communication utilisées par les candidates d'Arabie saoudite qui portent la burqa pendant les campagnes électorales.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**15** Question de M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'attitude de M. Orbán dans la crise des réfugiés" (n° 6521)

**15** Vraag van de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de houding van Viktor Orbán in de vluchtelingencrisis" (nr. 6521)

**15.01** Philippe Blanchart (PS): Monsieur le ministre, après des réformes internes très contestées, après avoir rendu passible de prison le passage illégal de sa frontière et érigé un mur le long de cette dernière, Budapest a autorisé l'armée à tirer des balles en caoutchouc sur les hommes, femmes et enfants qui tentent de pénétrer sur son territoire, au mépris de toute dignité humaine.

Prétextant la menace d'une invasion musulmane, Viktor Orban en a appelé à la défense de l'identité chrétienne occidentale et tient un discours populiste d'exclusion des plus choquants.

La Commission, en tant que gardienne du droit européen, dispose pourtant d'outils pour faire respecter les principes et valeurs européens – la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et les droits de l'homme – auxquels tout État membre se doit d'adhérer et que tout État membre se doit surtout de respecter.

Face à la crise, agir dans l'urgence est devenu nécessaire. Mais la *realpolitik* pratiquée par certains, au coup par coup, sous pression sur le plan national, ne peut nous laisser sans réaction.

Monsieur le ministre, quel regard portez-vous sur les actes posés par le premier ministre hongrois? Comment la Belgique se positionne-t-elle face à un éventuel recours à l'article 7 du Traité de l'Union européenne ou à d'autres mécanismes permettant de défendre les valeurs européennes? Selon vous, quelle serait l'attitude à tenir et, le cas échéant, la sanction à appliquer à l'encontre de ceux qui ne respectent pas les principes de base sur lesquels se fonde l'Union européenne, notamment la Hongrie? Enfin, comment évoluent les positions des différents États membres au niveau européen sur cette question?

**15.02** Didier Reynders, ministre: Monsieur Blanchart, les États membres ont l'obligation de contrôler les frontières extérieures de l'Union, mais ils doivent le faire dans le respect du droit de l'Union et du droit international.

Pendant l'entretien que j'ai eu fin août avec mon homologue hongrois, j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer ma préoccupation sur la manière dont était géré l'afflux de migrants à la frontière entre la Hongrie et la Serbie. La Commission européenne n'est pas non plus restée inactive dans ce dossier. Elle a envoyé en octobre dernier une lettre aux autorités hongroises pour obtenir des éclaircissements faisant état de ses préoccupations sur la manière dont la Hongrie gérait ses politiques d'asile et d'immigration et le contrôle de ses frontières. La réponse des autorités hongroises serait actuellement à l'examen.

Je soutiens évidemment cette initiative qui pourrait déboucher sur une procédure d'infraction. La Commission est dans son rôle de gardienne des traités, qui doit veiller au respect de l'acquis communautaire. L'article 7 du Traité de l'Union européenne donne une possibilité de prendre des mesures contre un État membre en cas de violation grave et persistante des valeurs de l'Union. Cette violation doit être constatée à l'unanimité moins l'État concerné. Ses conséquences possibles peuvent consister dans la suspension du droit de vote et sont toutefois particulièrement lourdes. Il ne peut s'agir que d'un instrument de dernier recours.

À ce stade, il n'y a pas de débat au sein du Conseil de l'Union européenne sur un éventuel recours à ce mécanisme mais, suite à une intervention que j'avais eu l'occasion de faire il y a déjà quelques années au Conseil Affaires générales, sur la situation de quelques modifications constitutionnelles en Hongrie, nous avons convenu d'examiner avec la Commission la possibilité de mettre en œuvre des mécanismes moins

lourds pour réagir à ce genre de situations.

La Commission est revenue sur ce sujet lors d'un débat récent au niveau du Conseil. J'ai simplement regretté que ce débat, proposé par la présidence luxembourgeoise, en la personne de Jean Asselborn, et par le vice-président de la Commission, Frans Timmermans, n'ait consisté qu'à demander les meilleures pratiques de chaque État autour de la table concernant la situation en matière de droits de l'homme. C'est un exercice scolaire intéressant mais qui n'était pas celui que j'attendais. J'espère que dans tous les groupes politiques, nous pourrions attirer l'attention des principaux responsables européens pour qu'on en revienne à un débat sur des mécanismes un peu plus contraignants qu'un échange d'informations sur les meilleures pratiques.

**15.03 Philippe Blanchart (PS):** Nous sommes évidemment entièrement d'accord là-dessus parce que la situation dans le pays ne risque pas d'évoluer étant donné qu'Orban a annoncé sa volonté de briguer un troisième mandat en 2018.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

De **voorzitter**: Vraag nr. 6751 van de heer De Vriendt en vraag nr. 6847 van mezelf zijn omgezet in schriftelijke vragen.

De vragen nrs 6787 en 7203 van de heer Crusnière zijn behandeld tijdens de gedachtewisseling over Burundi.

Vraag nr. 6873 van mevrouw Claerhout wordt uitgesteld.

**16 Question de Mme Gwenaëlle Grovonius au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "les détentions administratives et les prisonniers palestiniens" (n° 6878)**

**16 Vraag van mevrouw Gwenaëlle Grovonius aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de administratieve aanhoudingen en de Palestijnse gevangenen" (nr. 6878)**

**16.01 Gwenaëlle Grovonius (PS):** Madame la présidente, monsieur le ministre, depuis 1967, plus de 850 000 Palestiniens (20 % de la population totale et 40 % de la population masculine) ont été, à un moment ou un autre de leur vie, emprisonnés par les autorités israéliennes. Les prisonniers palestiniens sont le plus souvent détenus en Israël même et leur procès se fait devant un tribunal militaire d'exception qui aboutit, dans 99 % des cas, à une condamnation et à une peine de prison.

Une autre procédure, la détention administrative, permet à l'armée israélienne de détenir une personne pour une durée de 6 mois maximum, renouvelable de manière indéfinie, sans inculpation, ni procès. Le détenu administratif est emprisonné le plus souvent sur base d'informations considérées comme "secrètes" par l'armée et qui ne seront accessibles ni au détenu ni même à son avocat.

Depuis des dizaines d'années, des milliers de Palestiniens ont été emprisonnés en tant que "détenus administratifs" sans qu'aucun d'entre eux ne soit informé de la raison de son emprisonnement. À la date du 19 octobre, date du dépôt de ma question, 454 Palestiniens étaient emprisonnés sous ce statut, dont 9 sont des parlementaires.

Monsieur le ministre, je souhaiterais dès lors vous interroger sur ce point.

Quel regard portez-vous sur cette situation de fait? Est-ce que la Belgique compte se positionner contre cette pratique, comme elle l'a fait pour les tribunaux militaires qui jugent des civils en Egypte et en Tunisie?

Sur la détention administrative en tant que telle, quelle est la position de la Belgique? Quelle position adoptez-vous lors de vos discussions avec les autorités israéliennes?

Enfin, je reviens sur le cas d'Itiraf Rimawi qui, pour rappel, a été arrêté le 15 septembre 2014 et depuis, est toujours en détention administrative. M. Rimawi travaille pour une ONG partenaire de l'ONG belge Solidarité Socialiste. Sa détention a été à nouveau prolongée de 4 mois, le 8 octobre 2015, et ce, sans aucun motif. Je

vous ai déjà interrogé à ce sujet à trois reprises et à chaque fois, vous m'avez répondu que vous chercheriez à obtenir davantage d'informations sur cette arrestation. Avez-vous eu ces informations? Le cas échéant, quelles sont-elles?

**16.02 Didier Reynders**, ministre: Madame Grovonijs, notre position sur des détentions administratives ou sur la prolongation de celles-ci sans obligation de justification est claire: cette mesure doit rester de nature exceptionnelle, pour une durée limitée et en prenant en compte différentes garanties, comme le respect des droits de la défense du détenu et le droit à un procès équitable dans un délai raisonnable.

La Belgique a des contacts bilatéraux réguliers avec Israël, entre autres via notre ambassade à Tel Aviv et avec l'ambassade israélienne à Bruxelles. Cette question fait partie des thèmes que nous abordons de façon systématique dans ces rencontres bilatérales, mais aussi via l'Union européenne.

Dans le cadre du dialogue avec Israël sur les droits de l'homme, la question des droits des personnes détenues est aussi régulièrement abordée. Nous saisissons à chaque fois l'occasion pour rappeler aux autorités israéliennes que les détentions doivent répondre aux obligations des traités internationaux en matière de droits de l'homme. Nous allons continuer à défendre cette position.

Notre consulat général à Jérusalem est régulièrement en contact avec Bisan, l'organisation dont M. Rimawi est le président ainsi qu'avec les autres partenaires européens qui se préoccupent du sort de M. Rimawi. La prolongation de la détention court jusqu'en janvier 2016.

Des décisions de détention administrative sont souvent prises sur base d'informations confidentielles et malheureusement communiquées sans autre forme de justification. Le renouvellement répété de cette détention sans explication ni justification nous préoccupe et nous allons continuer à suivre cette affaire pour laquelle nous n'avons, pour l'instant, pas obtenu d'autre résultat que d'apprendre la prolongation jusqu'en janvier 2016.

**16.03 Gwenaëlle Grovonijs (PS)**: Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Je ne puis évidemment que vous encourager à poursuivre ce que vous développez lors de vos rencontres bilatérales mais aussi européennes puisqu'elles me semblent, en tout cas d'après ce que j'ai entendu, aller dans le bon sens.

Néanmoins, il semble également que tout cela reste bien insuffisant au vu de l'impunité dont le gouvernement israélien semble jouir, puisque malgré ces interventions qui sont plutôt de l'ordre diplomatique, malheureusement la situation de ces personnes ne change guère et ne s'améliore guère. Je vous invite à peut-être envisager d'autres formes de mesures qui permettraient de mettre un terme à cette impunité qui mène à des situations aussi graves que celle de M. Rimawi.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

De **voorzitter**: Collega's, vraag nr. 6883 van mevrouw Matz is omgezet in een schriftelijke vraag. Vraag nr. 6984 van mezelf is ingetrokken.

#### **17 Questions jointes de**

- **M. Benoît Hellings** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'assistance consulaire à apporter à un citoyen belgo-marocain" (n° 7000)

- **Mme Karine Lalieux** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'extradition de Belges vers des pays où le respect des droits de l'homme n'est pas toujours garanti" (n° 7228)

- **M. Marco Van Hees** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "Ali Aarrass" (n° 7423)

#### **17 Samengevoegde vragen van**

- de heer **Benoît Hellings** aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de consulaire bijstand aan een Belgisch-Marokkaanse burger" (nr. 7000)

- mevrouw **Karine Lalieux** aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese

**Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de uitlevering van Belgen aan landen waar de mensenrechten niet altijd worden geëerbiedigd" (nr. 7228)  
- de heer Marco Van Hees aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "Ali Aarrass" (nr. 7423)**

**17.01 Benoit Hellings** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, lors de la dernière législature, l'ex-députée fédérale Zoé Genot vous a posé un très grand nombre de questions au sujet de la situation catastrophique dans laquelle se trouve aujourd'hui un citoyen belgo-marocain incarcéré au Maroc. La mauvaise nouvelle pour vous, c'est que je vais prendre la succession de Mme Genot en la matière.

Ali Aarrass a été condamné il y a quatre ans pour "appartenance à un groupe ayant l'intention de commettre des attentats terroristes", sur base d'aveux obtenus sous la torture selon Amnesty International, qui en a d'ailleurs fait une de ses figures de proue pour ses campagnes actuellement.

Vous aviez affirmé alors que la Belgique ne peut intervenir au titre de l'assistance consulaire dans la mesure où l'intéressé possède la double nationalité belge et marocaine et que ce sont donc les autorités marocaines qui sont en charge du dossier, en vertu d'une coutume que vous souhaitiez voir respectée. Vous aviez aussi invoqué la Convention de La Haye de 1930 pour ne pas intervenir. En vertu de cette convention, un État doit s'abstenir de toute intervention en faveur d'un de ses nationaux en difficulté dans un pays dont il aurait aussi la nationalité. Mais cette convention n'est pas d'application dans les relations entre le Maroc et la Belgique, le Maroc n'étant pas partie à cette convention.

De plus, en 2013, suite à l'arrestation d'un autre ressortissant marocain, Yuba Zalen, qui est un militant maroco-néerlandais de la cause berbère, le Parlement néerlandais a exercé une pression importante pour obtenir sa libération et le gouvernement néerlandais a dès lors agi en ce sens. Il est donc possible pour l'État belge d'exercer une pression diplomatique maximale sur le Maroc afin de faire libérer notre concitoyen. Face à cette situation, l'intéressé a intenté en 2014 un procès contre l'État belge: il l'a gagné tant en première instance qu'en appel. Le tribunal a estimé que la nationalité à prendre en compte dans le cas d'espèce était bien la nationalité belge puisqu'Ali Aarrass n'a jamais vécu durablement au Maroc.

La Belgique s'est pourvue en cassation. Vous vous êtes fendu le 6 octobre dernier d'une missive concernant cette affaire à l'adresse de votre homologue marocain. Cette lettre est très peu convaincante, comme si celle-ci était guidée par la seule décision de justice et non la ferme intention d'exercer une pression sur les autorités marocaines. Ali Aarrass a entre-temps commencé une grève de la faim.

Monsieur le ministre, pouvez-vous me préciser la réponse reçue de votre collègue marocain? Allez-vous enfin offrir l'assistance consulaire adéquate à ce ressortissant belge torturé?

Je vous remercie pour vos réponses.

**17.02 Karine Lalieux** (PS): Monsieur le ministre, en mars 2011, ma collègue Özlem Özen interrogeait votre prédécesseur sur la question des extraditions de Belges vers des pays où le respect des droits de l'homme n'est pas toujours garanti.

Cette question reste aujourd'hui pleinement d'actualité compte tenu des dernières informations qui nous ont été transmises par Amnesty International sur les conditions de détention du Belgo-Marocain extradé vers le Maroc par les autorités espagnoles, Ali Aarrass.

Monsieur le ministre, quelles suites ont été données par notre pays à ces "révélations" sur les conditions de détention d'Ali Aarrass?

Plus globalement, quel est exactement le devoir de la Belgique afin de garantir à ses ressortissants condamnés ou extradés dans un autre pays qu'ils y seront détenus dans les mêmes conditions que sur notre propre sol? Quelle est votre position à ce sujet?

**17.03 Marco Van Hees** (PTB-GO!): Monsieur le ministre, vous avez déjà fait de nombreuses déclarations publiques à propos de cette affaire. Nous essayons de suivre votre position réelle. Parfois, vous dites faire de votre mieux et parfois, vous dites ne pouvoir rien faire. Quelle est votre réelle position? Comptez-vous réellement faire quelque chose pour ce ressortissant?

Il y a cette lettre que le collègue Hellings a citée, lettre adressée au frère de Ali Aarrass, dans laquelle finalement, le message que vous donnez aux autorités marocaines, c'est "Allez-y les gars, nous, on ne vous soutient pas".

Par ailleurs, vous prétextez le statut de double nationalité pour justifier votre impuissance. Doit-on considérer que les bi-nationaux sont des citoyens de seconde zone? Dans ce cas, on se demande pourquoi la Belgique a refusé d'intervenir quand Ali Aarrass était en Espagne. On se demande également pourquoi les bi-nationaux maroco-néerlandais, maroco-français, maroco-allemands, eux, reçoivent des visites du consulat, de l'argent, des livres, bref une assistance qu'Ali Aarrass ne reçoit pas.

Parfois, vous vous réfugiez derrière l'accusation de terrorisme. Je pense utile de vous rappeler que le juge Garzon, qui n'est pas n'importe qui, a mené trois ans d'enquêtes, d'écoutes, de perquisitions et autres pour arriver à un non-lieu. Cela ne compte-t-il pas ou avez-vous d'autres éléments? Dans ce cas, il serait intéressant de nous les communiquer.

**17.04** **Didier Reynders**, ministre: Chers collègues, avant tout, il importe de noter que M. Ali Aarrass a été extradé, non par la Belgique mais par l'Espagne vers le Maroc. Je vous rappelle également que j'ai pris mes fonctions le 6 décembre 2011 comme ministre des Affaires étrangères et que l'intéressé était déjà incarcéré au Maroc à ce moment-là et que la position de la Belgique avait dès lors été adoptée sous le gouvernement précédent sans aucune modification et elle a été poursuivie sous le gouvernement actuel.

Afin de pouvoir rendre visite à un prisonnier quel qu'il soit, une ambassade doit toujours solliciter l'autorisation d'effectuer la visite auprès des autorités du pays dans lequel la personne est détenue. Cette demande a été faite à plusieurs reprises depuis 2012, c'est-à-dire peu de temps après ma prise de fonction comme ministre des Affaires étrangères. Par ailleurs, contrairement à ce que j'entends régulièrement, l'État belge s'est bien entendu soumis à l'obligation imposée par l'arrêt de la Cour d'appel du 9 septembre 2014, de requérir au Maroc de permettre à l'ambassade de rendre hebdomadairement visite à M. Aarrass et de s'entretenir avec lui à la prison. Plusieurs notes diplomatiques ont été envoyées aux autorités marocaines en ce sens.

Jusqu'à présent, les autorités marocaines n'ont pas accordé cette possibilité d'assistance consulaire requise à plusieurs reprises par notre ambassade. Conformément à l'arrêt de la Cour d'appel, nous allons continuer à réitérer nos démarches auprès du Maroc. Toutefois, certaines pratiques internationales en matière de protection consulaire aux bipatrides n'augurent pas d'une réponse positive marocaine.

Pour répondre à la dernière question qui m'a été posée, il n'y a aucune distinction entre les personnes ayant une nationalité ou deux nationalités. Je rappelle que M. Aarrass est belgo-marocain et qu'il se trouve pour l'instant au Maroc. Les autorités marocaines le considèrent donc avant tout comme un citoyen marocain. C'est la différence. C'est exactement comme si nous avions affaire à un Belgo-Américain arrêté et détenu aux États-Unis. Les autorités américaines le considéreraient d'abord comme un Américain. Nous allons continuer nos démarches pour obtenir une réponse positive du côté marocain.

Sur le plan humanitaire, j'ai demandé aux autorités marocaines des renseignements au sujet des conditions d'incarcération de M. Ali Aarrass. À l'occasion de la grève de la faim qu'il a entreprise, j'ai récemment écrit à mon homologue marocain au sujet de son état de santé et je lui ai téléphoné à ce propos. Enfin, nous avons fait à mon initiative une démarche pour que le Conseil national des droits de l'homme puisse rendre visite à M. Ali Aarrass afin de se rendre compte de son état de santé. Les autorités marocaines ont immédiatement marqué leur accord et la visite a eu lieu. À la suite de cette visite, M. Ali Aarrass a été hospitalisé et a reçu des soins médicaux. Entre-temps, il est retourné en prison.

Il a arrêté sa grève de la faim depuis le 4 novembre 2015.

En dehors du traitement décent que doit absolument recevoir tout citoyen en vertu du respect des conventions internationales et sur lequel il n'est pas question pour la Belgique de transiger, il convient d'être prudent sur le fond, en particulier dans le contexte actuel. De plus, il ne me revient pas de me prononcer sur les peines prononcées par les tribunaux étrangers et dès lors, autant nous allons poursuivre nos démarches sur le plan humanitaire et consulaire, autant j'attire l'attention sur la prudence nécessaire quand on me demande d'organiser des démarches pour demander la libération de quelqu'un qui est incarcéré après une condamnation par des tribunaux étrangers, en particulier en fonction des incriminations retenues dans le contexte actuel.

**17.05 Benoit Hellings** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous rappelle que dans cette affaire, d'après une instance internationale reconnue, à savoir Amnesty International, il s'agit d'aveux obtenus probablement sous la torture. Je conçois qu'il s'agit d'une affaire de terrorisme mais la question du terrorisme est parfois un paravent utilisé par certains États pour lutter contre des opposants politiques.

Ici, en l'occurrence, peu importe si un tribunal marocain a statué sur le sort de M. Ali Aarrass, il semblerait que les aveux aient été obtenus sous la torture pour ces faits. Cela réclame une double vérification. Vous savez que la situation des Belgo-Marocains est spécifique puisqu'un citoyen belgo-marocain né en Belgique ne peut pas renoncer à sa nationalité marocaine. Le Maroc n'autorise pas la déchéance de nationalité et donc, ces citoyens belgo-marocains sont des doubles nationaux contre leur gré.

Aujourd'hui, je confirme que M. Aarrass est belge. Le tribunal vous l'a rappelé. Et c'est comme citoyen belge qu'il doit être défendu. La Belgique doit mettre tout en œuvre pour défendre ce citoyen belge.

**17.06 Karine Lalieux** (PS): Beaucoup de Belgo-Marocains aimeraient bien être juste belges et ne pas garder cette double nationalité. Ce n'est effectivement pas du ressort de la Belgique.

Ce qui est assez dommageable alors que nous entretenons – me semble-t-il – de bonnes relations avec ce pays dont nous sommes très proches, c'est que toutes ces sollicitations d'autorisation de visite hebdomadaire n'aient pas fait l'objet – si je vous ai bien compris – d'avis positifs des autorités marocaines. Je vous demande donc de continuer à solliciter ces autorisations de visite pour le ressortissant en question.

Cela dit, je me réjouis du fait que le Conseil national des droits de l'homme ait pu entrer dans la prison, même si les conventions internationales l'imposaient.

**17.07 Didier Reynders**, ministre: (...)

**17.08 Karine Lalieux** (PS): Ce n'était pas obligatoire? Ah bon.

Je propose donc de travailler avec les organisations internationales et soutenons-les pour qu'elles puissent entrer dans la prison, puisque le gouvernement marocain a l'air de faire preuve d'une plus grande souplesse à leur égard qu'à l'égard des diplomates belges, ce qui m'étonne quand même un peu. Vu les relations que nous entretenons, ce fait doit être dénoncé.

Bien entendu, je ne veux pas entrer dans le fond du dossier. En effet, il ne nous appartient pas de nous prononcer sur le fond du dossier, mais bien aux juridictions compétentes. Cela dit, des possibilités existent toujours. Ainsi, on pourrait très bien envisager de le rapatrier pour qu'il purge sa peine dans une prison belge où ses conditions d'incarcération seraient totalement autres qu'au Maroc. Je vous demande, en tout cas, de poursuivre votre travail diplomatique, concernant ce cas, avec les autorités marocaines.

**17.09 Marco Van Hees** (PTB-GO!): Madame la présidente, monsieur le ministre, je ne sais pas pourquoi vous vous obstinez à répéter qu'il est considéré comme un citoyen marocain par le Maroc!

La question n'est pas de savoir ce que fait le Maroc, mais ce que fait la Belgique. Comme mon collègue Hellings l'a dit, notre pays doit considérer que ce monsieur a la nationalité belge de fait puisqu'il a toujours vécu en Belgique. Autrement dit, il n'a jamais vécu au Maroc. Il est considéré comme Marocain par le Maroc parce que les pratiques de ce pays font qu'il peut en être ainsi. Mais la Belgique ne devrait en rien tenir compte de ce genre de considération.

Vous dites qu'il faut être prudent sur le fond. Ce n'est pas la première fois que vous le dites. Je voudrais quand même rappeler que les aveux de cet homme ont été obtenus sous la torture. Il ne faudrait pas que l'on justifie des pratiques du style de celles de Guantanamo. Je rappelle qu'en Espagne, il y a eu un non-lieu.

Finalement, je me demande s'il n'y a pas quelque part des intérêts cachés dont Ali Aarrass fait les frais. Vous n'avez en tout cas pas réussi à nous ôter ces doutes aujourd'hui.

*L'incident est clos.*  
*Het incident is gesloten.*

**18** Question de M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la situation en Inde sur la dépenalisation de l'homosexualité" (n° 7920)

**18** Vraag van de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de stand van zaken in India met betrekking tot de depenalisering van homoseksualiteit" (nr. 7920)

**18.01** **Philippe Blanchart** (PS): Madame la présidente, monsieur le ministre, en Inde, l'homosexualité a été dépenalisée en 2009 par la Haute Cour de New Delhi, avant d'être "repénalisée" en 2013 par une décision technique de la Cour suprême. Dernièrement, le ministre indien des Finances a appelé la Cour suprême à supprimer cet article en vue de dépenaliser l'homosexualité. Toutefois, il n'a pas pris d'initiatives législatives et s'en réfère à la magistrature.

Monsieur le ministre, quel regard portez-vous sur cette problématique en Inde? Notre ambassade sur place note-t-elle une évolution sur cette thématique dans la société indienne? Le thème essentiel de la dépenalisation de l'homosexualité a-t-il été abordé dans nos relations bilatérales avec ce pays, voire au sein de l'ONU?

**18.02** **Didier Reynders**, ministre: Monsieur Blanchart, je partage votre préoccupation concernant la situation des personnes LGBTI en Inde, notamment en ce qui concerne la réinstauration de l'article 377 du Code pénal indien, dont l'application – comme vous l'avez rappelé – avait été suspendue par la décision de la Haute Cour de Delhi en 2009, suite à un jugement de la Cour suprême de décembre 2013. Cet article qui criminalise l'homosexualité masculine date de l'époque coloniale britannique.

Mes services à Bruxelles et nos ambassade et consulat sur place suivent la situation de près et s'engagent sur cette thématique avec nos partenaires et interlocuteurs indiens. Comme vous le savez, la politique belge dans ce domaine cadre parfaitement avec la politique européenne, traduite dans les lignes directrices en faveur des droits des personnes LGBTI, adoptées en juin 2013 et à la formulation desquelles mes services ont activement contribué.

Dans ce cadre, nos diplomates participent à des séminaires et autres événements organisés sur place, en coopération avec la société civile locale, afin de mieux jauger quelles sont les difficultés et comment nous pouvons y répondre de la meilleure manière. De ces rencontres, il nous revient que les violences, y compris policières, à l'encontre de personnes LGBTI se seraient accrues en Inde depuis le jugement de décembre 2013 et qu'a priori, la société demeure très conservatrice sur cette question.

La position de la Belgique en matière de discrimination sur base de l'orientation sexuelle ou l'identité de genre est claire et vous est connue. En outre, c'est une des priorités du pilier "droits de l'homme" de nos politiques étrangères.

En ligne avec notre position, nous regrettons l'évolution négative du respect des droits des personnes LGBTI en Inde, telle que décrite, et continuerons à aborder ce sujet avec nos interlocuteurs indiens à tous les niveaux, comme nous le faisons aussi ailleurs lorsque la loi discrimine les personnes LGBTI.

Nous continuerons également notre action dans ce domaine à travers les différents forums internationaux concernés, notamment le Conseil des droits de l'homme à Genève, où la Belgique fait partie du Core group Sexual orientation and gender identity et effectue dans ce sens un lobbying auprès des pays et instances concernés.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, notre retour au sein du Conseil des droits de l'homme va nous permettre d'être probablement encore plus actifs à ce sujet.

**18.03** **Philippe Blanchart** (PS): Monsieur le ministre, ma question avait pour seul objet de vous encourager à rester attentif à ce problème.

*L'incident est clos.*  
*Het incident is gesloten.*

**19** Question de M. Benoit Hellings au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et

européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la négociation en cours du TiSA au sujet de l'énergie" (n° 7922)

**19** Vraag van de heer Benoit Hellings aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de lopende TiSA-onderhandelingen inzake energie" (nr. 7922)

**19.01** **Benoit Hellings** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, selon des fuites récentes de documents confidentiels via le site WikiLeaks, les négociateurs de l'accord international sur les services, ou TiSA, envisageraient de restreindre les effets d'éventuelles politiques climatiques ambitieuses actuellement en négociation dans le cadre de la COP21. Ma question date d'il y a quelques jours. On sait entre-temps que cette importante réunion a donné lieu à un accord extrêmement ambitieux en matière climatique et c'est heureux.

Selon la fédération syndicale Public Services International (PSI), le texte en cours de négociation consacrerait le principe de "neutralité technologique" en matière énergétique. Ainsi, les régulateurs nationaux, les États donc, se verraient privés du droit de distinguer le solaire du nucléaire, de l'éolien, du charbon ou de la géothermie ou de la fracturation hydraulique. En gros, toute énergie se vaut. Or, elles ne se valent pas.

Concrètement, un pays riche en hydrocarbures peut aujourd'hui restreindre l'accès de compagnies pétrolières étrangères à ses réserves énergétiques, au nom de sa volonté politique d'attirer des investissements étrangers ou endogènes, et des technologies en matière d'énergies renouvelables.

Le TiSA, une fois approuvé, pourrait à l'avenir empêcher ce pays de faire ce choix au nom de cette prétendue neutralité énergétique. *De facto*, l'état actuel du chapitre du TiSA consacré à l'énergie encouragerait ainsi l'exploitation des énergies fossiles et fissiles alors que l'accord de Paris sur le climat vise exactement l'objectif inverse.

Monsieur le ministre, pouvez-vous me préciser si dans l'état actuel des négociations, le principe de neutralité technologique fait d'ores et déjà partie du chapitre énergétique du TiSA tel que consolidé jusqu'à présent? Pourriez-vous me préciser quelles positions la Belgique et l'Union européenne ont défendues ou défendent encore à ce sujet? Les objectifs de neutralité technologique et de lutte contre les changements climatiques étant totalement antinomiques, de quelle négociation - la COP21 ou le TiSA - la Belgique se retirera-t-elle?

**19.02** **Didier Reynders**, ministre: Monsieur Hellings, l'accord sur le commerce des services, mieux connu sous son acronyme anglais TiSA, et la COP21 ne sont pas antinomiques à mon sens. Le TiSA contient un certain nombre de chapitres réglementaires dans lesquels des règles strictes sont définies pour un large éventail de secteurs. Dans ce contexte, l'Islande et la Norvège ont proposé un texte sur les services énergétiques visant à établir des règles transparentes et objectives pour le marché croissant des services énergétiques. Cette proposition contient, parmi d'autres, le principe de neutralité technologique auquel vous faites référence.

En raison de sa large portée, cette proposition n'a obtenu jusqu'à présent que peu de soutien des autres participants. Dès lors, il est actuellement difficile de savoir si cette proposition restera sur la table des négociations. L'Union européenne a marqué son intérêt à parvenir à une réglementation plus stricte du marché des services énergétiques.

Dans le cadre du TiSA, les États préserveront le droit de décider quelles zones géographiques ils souhaitent ouvrir pour l'exploration, le développement et l'exploitation des ressources énergétiques. L'accord ne touchera pas au droit des États à réguler les aspects environnements, de sécurité et de gestion de ses ressources.

J'attire également votre attention sur le texte de base du TiSA, sur lequel les participants sont déjà parvenus à un accord. Ce texte reprend les dispositions de l'accord général sur le commerce des services, l'AGCS, ainsi que les exceptions générales de l'article 14 de l'AGCS. Avec cet article, les États conservent le droit de prendre les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de politique publique, tels que la protection de la vie ou la santé des humains, des animaux et des plantes.

Un accord sur une plus grande libéralisation du commerce des services et un accord sur la lutte contre le changement climatique ne sont donc pas contradictoires. Une amélioration de la réglementation des

services énergétiques peut au contraire contribuer aux efforts internationaux afin d'arriver à une utilisation plus efficace de l'énergie. Le Canada a d'ailleurs mis une proposition sur les services environnementaux dans TiSA sur la table. La portée de cette proposition fortement soutenue par l'Union européenne comprend également des services pour la protection de l'environnement.

En ce qui concerne la position européenne et belge, je précise que l'Union européenne, en dépit de son intérêt pour une meilleure réglementation, a souligné à maintes reprises la sensibilité du secteur de l'énergie. C'est pourquoi l'Union européenne prévoit, dans tous ses accords commerciaux, une réserve sur la transmission de gaz et d'électricité, et le transport de pétrole et de gaz. La Belgique prend également traditionnellement quatre réserves qui sont liées au secteur de l'énergie, en particulier sur l'énergie nucléaire, sur la production de l'électricité, sur la transmission de l'énergie et du stockage de gaz, et sur la fabrication des produits pétroliers raffinés de l'énergie nucléaire, de l'électricité, du gaz et de l'eau chaude.

L'Union européenne a également fait quelques suggestions pour modifier le champ d'application de la proposition et a notamment suggéré l'exclusion des services de l'énergie nucléaire et l'inclusion des services qui contribuent à une utilisation plus efficace de l'énergie.

**19.03 Benoit Hellings** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je suis très heureux que la Belgique continue à défendre l'eau chaude!

**19.04 Didier Reynders**, ministre: L'eau chaude, on ne la fabrique pas aussi souvent.

**19.05 Benoit Hellings** (Ecolo-Groen): Cela pourrait peut-être arriver un jour.

**19.06 Didier Reynders**, ministre: Avec le réchauffement, on ne sait jamais.

**19.07 Benoit Hellings** (Ecolo-Groen): Toujours est-il que je suis heureux de vous entendre dire que la proposition de neutralité technologique ne reçoit aucun soutien, en particulier ni de l'Union européenne ni de la Belgique.

Vous dites que pour vous les traités commerciaux actuellement en négociation, à savoir le CETA, le TTIP et le TiSA ne sont pas antinomiques. Je ne partage pas votre point de vue. Nous sommes donc en désaccord politique sur ce point. En effet, selon moi, le développement du commerce international va *de facto* contribuer à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, en particulier du CO<sub>2</sub> en raison de l'augmentation du transport aérien et maritime. En effet, l'objectif de ces traités est de favoriser le commerce mondial, en particulier entre les deux rives de l'Atlantique.

J'ajoute qu'il y a une dimension énergétique très importante à prendre en considération dans le cadre du CETA et du TTIP. Je veux parler des gaz de schiste américains ainsi que le gaz et le pétrole issus des sables bitumeux au Canada. Et on sait que si les transactions augmentent entre ces deux continents, ce sont des quantités d'énergie extrêmement négatives en termes d'émissions de CO<sub>2</sub> et de pollution du sous-sol qui traverseront l'Atlantique à l'avenir.

Malheureusement, la Norvège propose visiblement cette neutralité technologique alors qu'elle a pris une décision très intéressante par rapport à son fonds souverain. Cette décision vise à ne plus jamais investir une couronne norvégienne dans les énergies fossiles. Elle devrait pouvoir défendre ce même type de disposition à l'échelon international plutôt que cette neutralité technologique qui serait délétère en termes d'émissions de CO<sub>2</sub> et de gaz polluants.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**20** Question de M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "le programme 'essai' de déradicalisation d'extrémistes dans une prison au Nigéria" (n° 7926)

**20** Vraag van de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "het testprogramma voor de deradicalisering van extremisten in een Nigeriaanse gevangenis" (nr. 7926)

**20.01 Philippe Blanchart (PS):** Monsieur le ministre, récemment mentionné dans la presse internationale, un établissement pénitentiaire particulier du Nigeria est l'auteur d'une expérience nouvelle de tentative de déradicalisation de membres du groupe islamiste Boko Haram lors de leur incarcération. L'idée de ce programme est de lutter et de sensibiliser les hommes contre l'extrémisme violent. Des activités sportives, d'éducation, de formation professionnelle, de citoyenneté, etc. visent à éviter leur repli identitaire et à les préparer à leur réinsertion dans une société aux valeurs plus humanistes.

L'objectif de cet essai est également de diminuer le risque de recrutement de nouveaux membres pendant l'incarcération. Avez-vous davantage d'informations sur ce programme de déradicalisation? Le SPF répertorie-t-il les initiatives en la matière prises par différents pays, afin d'en tirer d'éventuelles conclusions voire d'y apporter un soutien éventuel dans le cadre d'un échange de pratiques sur cet épineux problème?

**20.02 Didier Reynders, ministre:** Cher collègue, ce projet est l'un de ceux financés par l'Union européenne à hauteur d'environ 7,7 millions d'euros. Il est également soutenu par le Royaume-Uni. Il a été mis sur pied en 2014 avec pour objectif d'en faire un des éléments clés dans lutte contre Boko Haram sur le long terme.

Le but est, en partie, de se centrer sur l'éducation des jeunes nigériens sur les dangers de la radicalisation et de tenter de réhabiliter les centaines de membres de Boko Haram déjà emprisonnés en les confrontant aux idées radicales des imams, en mettant à disposition des infrastructures sportives ou encore en développant leurs compétences en informatique ou en art.

Jusqu'en octobre 2015, le projet a été mis sur pied et mené par le docteur Fatima Akilu, une experte reconnue, membre du bureau du conseil à la sécurité nationale et qui avait le soutien de l'Union européenne et du Royaume-Uni. Cependant, la nomination d'un nouveau conseiller à la sécurité nationale par le nouveau président nigérian, Muhammadu Buhari, a entraîné avec elle le renouvellement complet de son équipe et le départ du docteur Akilu, remplacée par un militaire. Or, la décision de confier la gestion du programme à un membre de la société civile plutôt qu'à un militaire avait pour but de gagner plus facilement la confiance des membres de Boko Haram.

Il s'agira donc, dans le futur, de suivre attentivement les évolutions de ce programme et d'éviter qu'un tel projet plutôt prometteur ne soit finalement délaissé au profit de moyens uniquement répressifs pour lutter contre Boko Haram.

En ce qui concerne votre deuxième question, le SPF Affaires étrangères est en contact régulier avec le SPF Intérieur qui est chargé de la coordination de cette problématique sur les questions liées à la déradicalisation. Les informations utiles sur les expériences intéressantes qui sont portées à notre attention leur sont transmises. Les organisations qui partagent les meilleures pratiques existent. Par exemple, le centre Hedayah basé au Émirats arabes unis et financé notamment par la Commission européenne a cet objectif.

J'ai eu l'occasion de le visiter lors de la mission princière de cette année et nous allons continuer à relever les meilleures pratiques pour en tirer les leçons.

**20.03 Philippe Blanchart (PS):** Monsieur le ministre, je vous remercie.

J'ignorais que cette initiative émanait de l'Union européenne.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**21 Question de M. Benoit Hellings au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la découverte d'armes fabriquées en Belgique au sein de Daech" (n° 7951)**

**21 Vraag van de heer Benoit Hellings aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de vaststelling dat Daesh in België geproduceerde wapens gebruikt" (nr. 7951)**

**21.01 Benoit Hellings (Ecolo-Groen):** Monsieur le ministre, dans un rapport publié le 8 décembre dernier, Amnesty International démontre que des armes belges, produites par la FN Herstal, sont désormais aux mains de Daech. En raison de la grave instabilité dans cette région du monde et les nombreux

retournements d'alliance, il est impossible d'y assurer le suivi des flux d'armements. Pour mon groupe, il est donc nécessaire de suspendre toute livraison d'armes, en particulier en Arabie saoudite et au Qatar.

L'Arabie saoudite ne soutient pas directement Daech mais elle a pu livrer des armes à certains groupes rebelles en Syrie. Ces armes se sont ensuite retrouvées aux mains de Daech, comme le signale un rapport du GRIP. Le Qatar a quant à lui livré des armes belges en Libye, qui ont ensuite été réexpédiées en Irak et en Syrie, d'après le rapport d'Amnesty. C'est un fait: la Wallonie, via la FN, à capital entièrement public, exporte bon an mal an un quart des armes qu'elle produit vers l'Arabie saoudite.

Or, la position commune de l'Union européenne, transposée dans le droit belge et le droit wallon, impose aux Régions de ne pas accorder de licence d'exportation s'il existe un risque que ces armes soient utilisées afin de contrevenir aux droits humains ou de mettre en péril la stabilité de la région. C'est clairement le cas en ce qui concerne la situation de l'Arabie saoudite, pour Daech en Irak et en Syrie mais aussi au Yémen.

Cette compétence est entièrement régionale, du ressort du ministre-président wallon. Toutefois, l'article 7 d'un accord de coopération de 2007 conclu entre le fédéral et les Régions concernant l'exportation d'armes vous permet de convoquer une réunion entre le SPF Affaires étrangères et la Région wallonne afin de discuter du hiatus entre la politique commerciale de cette Région et les intérêts politiques, stratégiques et militaires belges dans le dossier syrien et irakien. Je rappelle que nous avons une frégate actuellement active en Méditerranée qui accompagne le porte-avions Charles de Gaulle en Irak contre Daech. Envisagez-vous d'activer cette fameuse clause de l'article 7?

Pouvez-vous me préciser quelle est la position défendue par la Belgique au niveau européen et international à l'égard de l'embargo pour la vente d'armes vers la Syrie? Cette position a-t-elle évolué ces derniers mois?

**21.02** **Didier Reynders**, ministre: Monsieur Hellings, à la demande d'une Région, mon département a organisé en avril dernier, à la demande d'une Région, une consultation sur l'Arabie saoudite et les États du Golfe en présence de la Direction géographique concernée, de la Direction Non-Prolifération et Désarmement ainsi que des Régions. Mon département met systématiquement à leur disposition des informations relatives à cette zone. Les renseignements complémentaires communiqués par le SPF Affaires étrangères n'entraînent évidemment aucune responsabilité de la part de l'État fédéral pour l'octroi ou le refus d'une licence.

J'ai encore adressé très récemment un courrier aux ministres-présidents des trois Régions du pays pour leur confirmer la position que j'avais exprimée en réponse à des questions orales posées à la Chambre au sujet des relations de la Belgique avec l'Arabie saoudite en ce domaine. Je leur ai également précisé que nous étions tout disposés à préciser les informations que nous leur transmettons systématiquement, notamment sur le plan des droits de l'homme. Bien entendu, à l'occasion de la Conférence interministérielle de Politique étrangère, nous pouvons revenir à tout moment sur cette situation. Je ne pense pas qu'il soit utile de convoquer une réunion particulière. Toutes les informations sont communiquées. Au demeurant, le point de vue de mon département est très clair, comme je l'ai rappelé récemment en séance plénière.

Plus précisément, la coordination interne en termes d'exportation d'armes a lieu également en vue de préparer les réunions du Groupe "Exportations d'armes conventionnelles" (COARM), groupe de travail du Conseil de l'Union européenne, qui ont lieu environ neuf fois par an. Conformément à l'accord de coopération du 7 juillet 2007, article 12, § 3, chaque décision relative à une arme est précédée par une coordination interne belge au cours de laquelle les représentants du SPF Affaires étrangères et les Régions se mettent d'accord sur les positions que la Belgique prendra au COARM.

Au sein de ce groupe de travail, les États membres abordent, entre autres, leur politique d'exportation à l'égard des pays de destination. En 2015, la Belgique a ouvert deux fois au COARM une discussion sur l'Arabie saoudite comme pays de destination. Les débats y sont confidentiels.

Aucun État membre de l'Union européenne ne livre d'armes au régime syrien. Quelques-uns d'entre eux ont choisi d'en fournir à certains groupes de l'opposition syrienne en Syrie et en Irak. La Belgique ne leur livre pas d'armes. Aucun consensus n'existe au sein du Conseil de sécurité des Nations unies au sujet d'un embargo sur les armes contre la Syrie. La Russie s'y oppose, car elle fournit des armes en quantité massive au régime de Bachar el-Assad.

Je souhaite aussi mentionner dans ce contexte un récent rapport d'Amnesty International sur l'armement de

Daech, qui renvoie à des résultats publiés par un panel d'experts des Nations unies, lequel veille au respect de l'embargo sur les armes décrété par le Conseil de sécurité des Nations unies vis-à-vis de la Libye. Mon département répond à chaque requête de traçage de l'ONU sur des armes dont on soupçonne l'origine ou la provenance belge, et ce dans les meilleurs délais. Ces informations sont aussi systématiquement partagées avec la Région concernée. Le fait que, dans ces rapports, il soit fait mention d'armes fabriquées en Belgique qui ont été retrouvées dans des zones de conflit à la suite de détournements découle de l'effort de transparence dont notre pays ainsi que les Régions et l'industrie font preuve en matière de traçabilité.

Il est regrettable que cet engagement sincère dans la lutte contre la prolifération et le détournement des armes légères à l'occasion de conflits attire plus d'attention négative sur la Belgique que sur d'autres pays, qui refusent totalement ou partiellement de jouer la carte de la transparence. Je tiens à insister sur ce point.

Pour le reste, je rejoins votre conclusion quant à la décision relative à l'exportation d'armes. Pour l'essentiel, vous avez évoqué la Région wallonne, mais les autres Régions exportent au moins du matériel à double usage. Je l'ai rappelé lors de précédentes réunions. Vous avez raison de souligner que ladite décision relève, *in fine*, du gouvernement wallon, et plus particulièrement de son ministre-président.

**21.03 Benoit Hellings** (Ecolo-Groen): Merci pour votre réponse, monsieur le ministre. Il est incontestable qu'il y a un élément neuf, à savoir ces deux rapports qui montrent très clairement, non seulement qu'il y a des armes belges sur les terrains d'opérations en Irak et en particulier en Syrie, mais aussi le parcours suivi par ces armes, ce qui nous incite à la plus grande prudence.

J'en profite pour rappeler que, sur le site internet de votre département, le lien qui renvoie à la situation en Arabie saoudite ne mentionne pas l'état actuel de la situation des droits de l'homme dans ce pays. Les multiples violations des droits de l'homme par l'Arabie saoudite ne sont pas renseignées. Il serait bon de l'indiquer à destination des ressortissants belges qui envisageraient une visite sur place, y compris pour les entreprises.

Pourrais-je disposer d'une copie des courriers que vous avez envoyés au ministre-président, si j'écris à votre cabinet? (*Assentiment*)

J'entends bien que vous avez eu de multiples possibilités de faire comprendre aux Régions le hiatus qui existe à la fois entre la politique que vous menez au niveau diplomatique et que votre collègue Vandepuut mène au niveau militaire et les exportations d'armes wallonnes vers une région en crise. Je vous invite à rester vigilant.

Je vous rappelle enfin que la Suède a décidé d'arrêter toute collaboration militaire. Nous n'avons pas de traité militaire unissant la Belgique ou le Luxembourg à l'Arabie saoudite. Mais il ne faudrait pas que se perdent nos valeurs dans ces multiples réunions du COARM au nom du fait que nous ne sommes pas assez vigilants.

*L'incident est clos.*  
*Het incident is gesloten.*

**22 Question de M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'exploitation des travailleurs au Qatar" (n° 8017)**

**22 Vraag van de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "het uitbuiten van werknemers in Qatar" (nr. 8017)**

**22.01 Philippe Blanchart** (PS): Monsieur le ministre, suite à mon intervention précédente relative aux critères éthiques dans la sélection des pays hôtes de la Coupe du monde de football, j'aimerais revenir vers vous sur la situation des travailleurs au Qatar.

En effet, récemment, Amnesty international a encore dénoncé l'exploitation des travailleurs, principalement des migrants, dans le cadre de la préparation de la Coupe du monde prévue au Qatar, les autorités n'ayant toujours pas mis en place des réformes du droit du travail significatives. La FIFA s'était déclarée comme étant non-responsable, cependant, la réalité est qu'elle participe fortement à cette situation effrayante. Les élections du prochain président se rapprochant, en février, la FIFA doit prendre des engagements concrets,

comme par exemple la mise en place d'un système de diligence afin de prévenir et d'identifier toutes violations des droits humains, ce qui n'a toujours pas été fait.

Depuis les précédents débats que nous avons eus sur le Qatar, comment la situation des droits de l'homme sur les chantiers a-t-elle évoluée? Quels retours de notre ambassade avez-vous eus à ce sujet? Pouvez-vous donner davantage d'informations sur les efforts réalisés par la FIFA en collaboration avec les autorités qataries et qu'en est-il de son engagement à garantir une Coupe du monde qui ne se joue pas sur un fond d'exploitation humaine? Notre diplomatie a-t-elle pris des initiatives en ce sens?

**22.02 Didier Reynders**, ministre: Le 27 octobre dernier, l'émir du Qatar a signé une loi réformant le système de la *kafala*. Les principales avancées concernent l'obligation de payer les salaires par virement bancaire, l'interdiction de confisquer les passeports et la possibilité pour un employé de changer d'employeur, même si la procédure reste lourde. Cette réforme était attendue depuis plus d'un an et a été annoncée suite à la pression croissante de la communauté internationale en vue de la Coupe du monde de 2022.

J'attire votre attention sur le fait que la Belgique participe activement à ces initiatives en faveur des droits de l'homme. Ce fût notamment le cas à l'occasion de l'examen périodique universel du Qatar au Conseil des droits de l'homme en 2014 où la Belgique a formulé deux recommandations relatives aux conditions de travail au Qatar. J'ai aussi saisi l'occasion de mes rencontres politiques pour aborder ces sujets.

S'il faut saluer cette réforme décidée par les autorités qataries, il est cependant encore trop tôt pour juger de la portée exacte des nouvelles dispositions. Le tout dépendra en outre de la mise en œuvre des mesures elles-mêmes.

La FIFA impose, pour les projets de la Coupe du monde, des standards plus contraignants que les conditions de travail légales au Qatar. Ces conditions plus contraignantes sont assorties de contrôles réguliers mais la FIFA pourrait effectivement aller plus loin et faire davantage. Elle dispose en effet, avec l'organisation de la Coupe du monde, d'un important levier sur les autorités locales.

Je peux vous assurer que la Belgique continuera à plaider en faveur des droits de l'homme dans les différentes enceintes internationales et dans ses contacts bilatéraux en espérant que tous nos partenaires, en ce compris dans le monde sportif, agissent de la même manière.

**22.03 Philippe Blanchart (PS)**: Je ne doute pas de votre volonté de continuer à plaider en faveur des droits de l'homme. Il faudra surtout pouvoir évaluer la portée et l'application des mesures telles qu'elles ont été annoncées par le gouvernement.

*L'incident est clos.*  
*Het incident is gesloten.*

**23 Question de Mme Gwenaëlle Grovonijs au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la reconnaissance de l'État palestinien" (n° 8042)**

**23 Vraag van mevrouw Gwenaëlle Grovonijs aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de erkenning van de Palestijnse Staat" (nr. 8042)**

**23.01 Gwenaëlle Grovonijs (PS)**: Monsieur le ministre, je reviens vers vous avec un sujet qui m'est très cher: la reconnaissance de l'État palestinien. Les représentants du quartet pour le dialogue national tunisien, qui ont reçu tout récemment le prix Nobel de la paix, ont saisi l'occasion pour appeler à la création d'un État palestinien. Ce serait une façon, selon eux, de lutter contre le terrorisme, en accordant au peuple palestinien le droit à l'autodétermination sur son territoire et la possibilité de construire son État indépendant.

Je saisis cette occasion pour vous demander s'il se pourrait que cette déclaration influence le "moment opportun" auquel vous conditionnez la reconnaissance de la Palestine par notre pays?

**23.02 Didier Reynders**, ministre: Madame Grovonijs, vous connaissez la position du gouvernement concernant la reconnaissance de l'État palestinien. Différents éléments doivent être pris en compte pour pouvoir procéder à cette reconnaissance.

La résolution à laquelle il est fait référence nous demande aussi de tenir compte d'éléments tels que l'impact positif que cette reconnaissance pourrait avoir pour appuyer ou relancer un processus politique inclusif de négociation entre Israéliens et Palestiniens; l'évolution de la concertation entre les États membres de l'Union européenne et les efforts de l'Union européenne pour soutenir le processus de paix en vue d'une solution définitive et globale respectant les aspirations légitimes de paix, de sécurité et de prospérité des deux peuples; ou encore l'existence d'un gouvernement palestinien de plein exercice ayant autorité sur l'ensemble du territoire palestinien.

Malheureusement, l'évolution de ces derniers mois n'est pas positive et les conditions, qui n'étaient pas présentes lorsque cette question m'a été posée en mars 2015, ne le sont pas davantage aujourd'hui.

Ce n'est pas pour autant que nous baissons les bras. Dans le contexte actuel peu favorable, la Belgique reste engagée dans une politique visant à préserver la possibilité d'une solution bi-étatique. Je vous rappelle que la Belgique a œuvré et œuvre encore pour une plus grande cohérence dans la politique européenne visant à promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient.

La décision récente en ce qui concerne la labellisation des produits en provenance des colonies est un pas en avant pour demander qu'on applique enfin des dispositifs existant dans le droit européen à ce sujet.

L'objectif majeur de notre politique est et reste la solution bi-étatique et la création d'un État palestinien indépendant, souverain, démocratique et qui vive en sécurité aux côtés de l'État israélien dont la sécurité doit également être assurée.

Je reste disposé à dialoguer avec toutes les parties concernées pour tâcher de réaliser cet objectif. Je sais déjà que nous prendrons rendez-vous pour faire le point sur ce sujet d'ici quelque temps.

**23.03 Gwenaëlle Grovonius (PS):** Merci monsieur le ministre et à bientôt.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**24 Question de M. Benoit Hellings au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'annulation par le Tribunal de l'UE de l'accord entre l'UE et le Royaume du Maroc relatif aux mesures de libéralisation réciproques en matière de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche" (n° 8046)**

**24 Vraag van de heer Benoit Hellings aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de nietigverklaring door het Europees Hof van Justitie van de overeenkomst tussen de Europese Unie en het Koninkrijk Marokko betreffende liberaliseringsmaatregelen voor het onderlinge handelsverkeer van landbouwproducten, verwerkte landbouwproducten, vis en visserijproducten" (nr. 8046)**

**24.01 Benoit Hellings (Ecolo-Groen):** Madame la présidente, monsieur le ministre, pour la première fois, je vais obtenir une réponse à ma question deux jours après l'avoir introduite. C'est jour de fête!

Voici deux jours, le 14 décembre dernier, le Tribunal de l'Union européenne a annulé un accord commercial liant depuis 2012 l'Union européenne et le Maroc. La décision du tribunal européen est motivée par l'absence de prise en considération, lors de la conclusion de ce traité, de son impact sur le respect des droits fondamentaux des populations du Sahara occidental. Un passage de l'arrêt en question a une portée susceptible de faire jurisprudence dans un autre dossier – Mme Grovonius vient d'en parler –, celui de l'étiquetage et éventuellement de l'interdiction de la vente en Europe des produits provenant des colonies israéliennes en Palestine: "Si l'Union permet l'exportation vers ses États membres de produits en provenance de cet autre pays, qui ont été fabriqués ou obtenus dans des conditions qui ne respectent pas les droits fondamentaux de la population du territoire dont ils proviennent, elle risque d'encourager indirectement de telles violations ou d'en profiter."

Comme le Sahara occidental, une partie substantielle de la Palestine est, dans les faits, administrée par un État tiers, tout en n'étant pas incluse dans les frontières internationalement reconnues de cet État tiers. Cet arrêt historique fait un lien très direct entre le commerce avec ces pays et un encouragement au maintien

des violations des droits humains commises dans les territoires qu'ils contrôlent.

Monsieur le ministre, comment la Belgique tiendra-t-elle compte de cet arrêt du Tribunal de l'Union européenne dans ses relations commerciales avec le Maroc spécifiquement car cet arrêt regarde les relations commerciales entre l'Union européenne et le Maroc en matière agricole?

L'Union européenne et la Belgique sont engagées dans une politique d'étiquetage des produits issus des colonies israéliennes en Palestine. Cet arrêt du Tribunal de l'Union européenne vous incite-t-il à vous tourner désormais vers une autre politique, celle de l'interdiction pure et simple de l'importation de ces produits, en application de l'obligation de "non-assistance" au maintien de la situation illégale qui se dégage de l'arrêt en question concernant le Sahara occidental?

Enfin, le SPF des Affaires étrangères envisage-t-il de passer en revue tous les accords commerciaux conclus avec Israël et le Maroc tant au niveau multilatéral que bilatéral afin de vérifier qu'aucun des produits "fabriqués ou obtenus dans des conditions qui ne respectent pas les droits fondamentaux de la population du territoire dont ils proviennent" ne soit potentiellement concerné?

**24.02 Didier Reynders**, ministre: Madame la présidente, cher collègue, votre question porte donc sur l'arrêt rendu par le Tribunal de l'Union européenne, le 10 décembre dernier, concernant la décision du Conseil de l'Union européenne portant sur l'accord agricole entre l'Union européenne et le Maroc.

Cet arrêt remet en cause l'application, sur le territoire du Sahara occidental de la décision 2012/497/UE du Conseil du 8 mars 2012 concernant la conclusion de l'accord sous la forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc.

La Belgique a bien pris note de cet arrêt rendu par le Tribunal de l'Union européenne, le 10 décembre dernier. Il s'agit d'une décision juridique prise par la Cour de justice de l'Union européenne qui est une institution indépendante que nous respectons pleinement.

Entre-temps, le Conseil a décidé d'introduire un pourvoi contre cet arrêt auprès de la Cour et a demandé que cet appel soit suspensif.

Comme l'a exprimé la haute représentante, vice-présidente de la Commission, Federica Mogherini, dans sa déclaration du vendredi 11 décembre ainsi qu'à l'issue du Conseil d'association Union européenne-Maroc qui a eu lieu ce lundi 14 décembre, le Maroc et l'Union européenne ont un partenariat vaste, solide et ancré dans le cadre du partenariat avancé dont bénéficie le pays.

Pour la Belgique tout comme pour l'Union européenne, cette décision du Tribunal de l'Union européenne ne remet nullement en cause l'importance des relations entre l'Union européenne et le Maroc qui reste un partenaire primordial dans notre voisinage sud.

En ce qui concerne la question de l'étiquetage, la législation européenne existante vise à informer les consommateurs sur l'origine des produits qu'ils consomment. L'indication d'origine doit être correcte et vise à donner aux consommateurs la possibilité de faire des choix éclairés. Lorsque l'étiquetage est obligatoire, l'origine géographique doit figurer correctement sur l'étiquette. Cet étiquetage est obligatoire pour les fruits et légumes, le miel, le vin, les œufs, la volaille, les produits organiques et cosmétiques.

Pour des informations plus détaillées quant à l'application concrète de ces principes, je vous renvoie au SPF Économie compétent en la matière et à mon collègue, le ministre de l'Économie et des Consommateurs, Kris Peeters.

Nous allons, bien entendu, suivre l'évolution de la procédure juridique qui se poursuit devant la Cour de justice et nous verrons quelle conclusion nous devons tirer d'un éventuel arrêt de cette Cour.

**24.03 Benoit Hellings** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je partage votre point de vue.

Les relations entre l'Union européenne et le Maroc sont importantes mais elles doivent avoir des bases saines, ce qui n'est visiblement pas le cas selon le jugement rendu par le Tribunal de l'Union européenne. Comme vous, je fais confiance à la Cour de justice de l'Union européenne.

Il est dommage que l'Union européenne ait été en appel. Le fait de fabriquer des produits dans un territoire occupé n'est pas seulement immoral, le Tribunal vient de dire que c'était illégal. J'attendrai, comme vous, le résultat de l'appel mais c'est une première validation que cette idée que des produits fabriqués dans des colonies sont illégaux. On pourra peut-être avoir un jour une base légale pour interdire la vente de ces produits dans notre pays et dans l'Union européenne.

J'en serai très heureux, tout comme les Palestiniens et les Sahraouis.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

*De openbare commissievergadering wordt gesloten om 19.00 uur.  
La réunion publique de commission est levée à 19.00 heures.*